



**EVALUATION DES FLUX PROFESSIONNELS
DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES
EN REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DE 2018 A 2022**

Commission DEMOGRAPHIE du CROMKARA

Avril 2022

Sommaire

I.	INTRODUCTION	4
II.	DEMOGRAPHIE REGIONALE GENERALE :	5
III.	REPARTITION PAR GENRE DES MK EN REGION ARA	10
IV.	REPARTITION PAR MODE D'EXERCICE DES MK EN REGION ARA	11
V.	LES RADIATIONS	12
VI.	MOBILITE, TRANSFERTS DES MK :	13
A.	Transferts sortants :	14
B.	Transferts entrants :	15
VII.	LES PRIMO-INSCRIPTIONS :	18
A.	LES DIPLOMES D'ETAT (DEMK)	20
B.	LES AUTORISATIONS D'EXERCICE (AE)	23
VIII.	RECAPITULATIF DES FLUX POUR LA REGION ARA	25
IX.	RECAPITULATIF DES FLUX PAR DEPARTEMENT	25
A.	L'AIN	25
B.	L'ALLIER	26
C.	L'ARDECHE	26
D.	LE CANTAL	27
E.	LA DROME	27
F.	L'ISERE	28
G.	LA LOIRE	28
H.	LA HAUTE LOIRE	29
I.	LE PUY DE DOME	29
J.	LE RHONE	30
K.	LA SAVOIE	30
L.	LA HAUTE SAVOIE	31
X.	CONCLUSION	32
XI.	ANNEXES	33

Membres de la commission « démographie » du CROMKARA :

Mme. Carole BARBIER SION

M. Patrick GUILLOT

M. Tristan LIVAIN

M. Frédéric RAVEL

Secrétaire administratif du CROMKARA :

M. Yoan SAUNIER

CROMKARA

04.78.75.83.27

16, rue du Parc 69500 BRON

I. INTRODUCTION

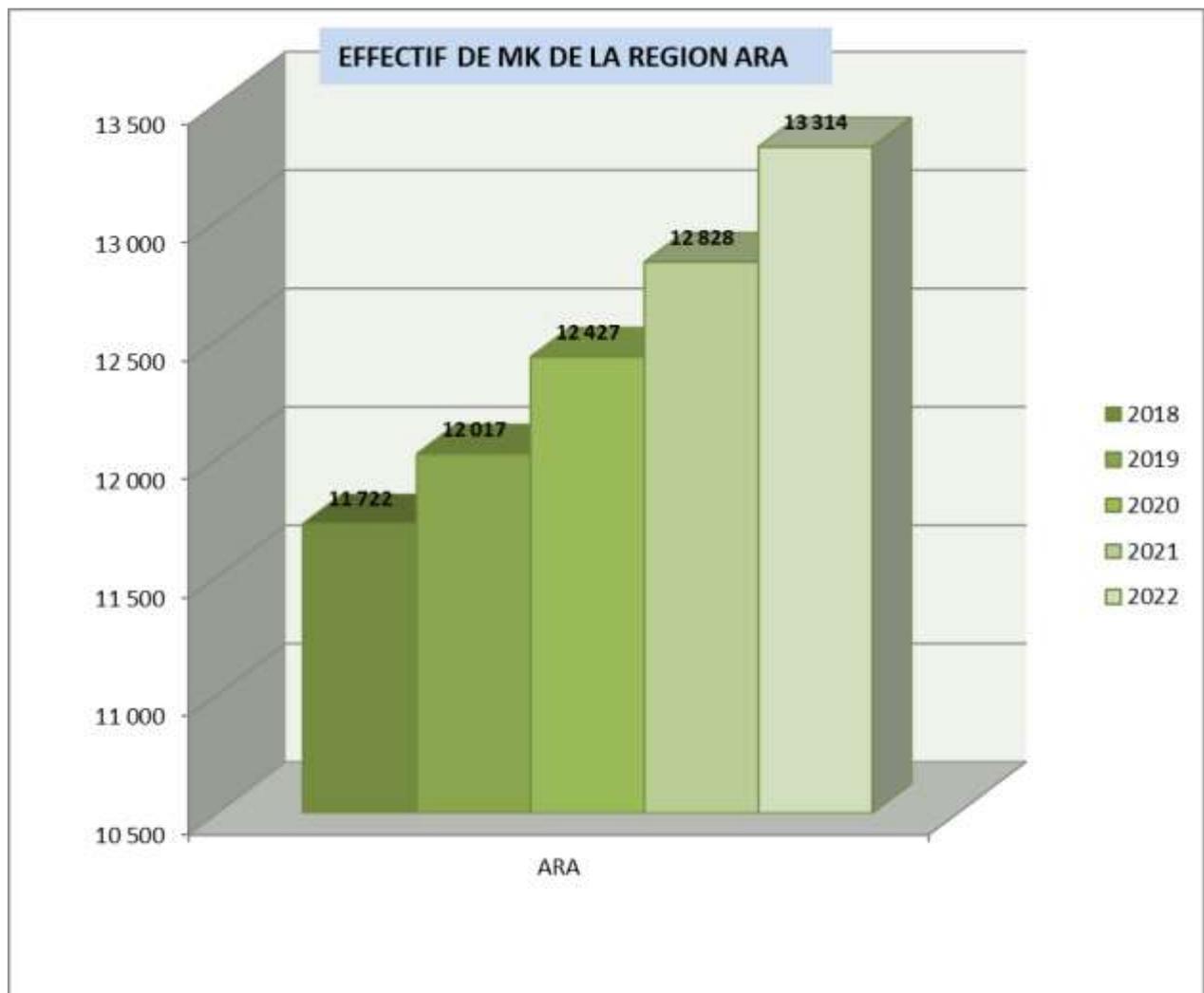
Les données exploitées dans ce rapport ont été collectées auprès du Conseil National de l'Ordre des Masseurs kinésithérapeutes (CNOMK) ainsi qu'auprès des douze Conseils Départementaux de l'Ordre des Masseurs kinésithérapeutes (CDOMK) de la région Auvergne Rhône Alpes, la commission « démographie » du Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs kinésithérapeutes Auvergne Rhône Alpes (CROMKARA) n'ayant pas d'accès direct à l'ensemble des données qu'elle recherchait. Nous tenons à remercier le CNOMK ainsi que les 12 CDOMK de la région pour leur contribution. Nous nous sommes également appuyés sur les données démographiques régionales et départementales publiées par l'INSEE. Les données « 2022 » ont été extraites au début du mois de janvier 2022.

Les 12 départements de la région présentent des spécificités à prendre en considération dans l'appréciation des flux démographiques professionnels de la région. L'urbanisation, la ruralité, la densité démographique, l'activité touristique de montagne mais également l'attractivité en termes d'emploi, l'accessibilité en termes de voies de communication façonnent le paysage démographique général qui nous intéresse. L'évolution du mode de vie ou encore du mode de travail, notre dépendance aux médecins prescripteurs et donc de leur présence, les effets du zonage, la présence d'un IFMK, les flux de physiothérapeutes européens sont autant de facteurs plus ou moins indépendants susceptibles d'influencer les flux professionnels. Notre étude s'appuie sur des données pour les années 2018 à 2022.

Notre ambition est de construire un outil fiable et pérenne, permettant un suivi des flux démographiques, en lissant les conséquences d'épiphénomènes tels que la pandémie qui a impacté l'activité 2020 ou encore les réformes du mode de formation professionnelle. A termes, nous espérons pouvoir apporter davantage d'éléments de réponses que de questions.

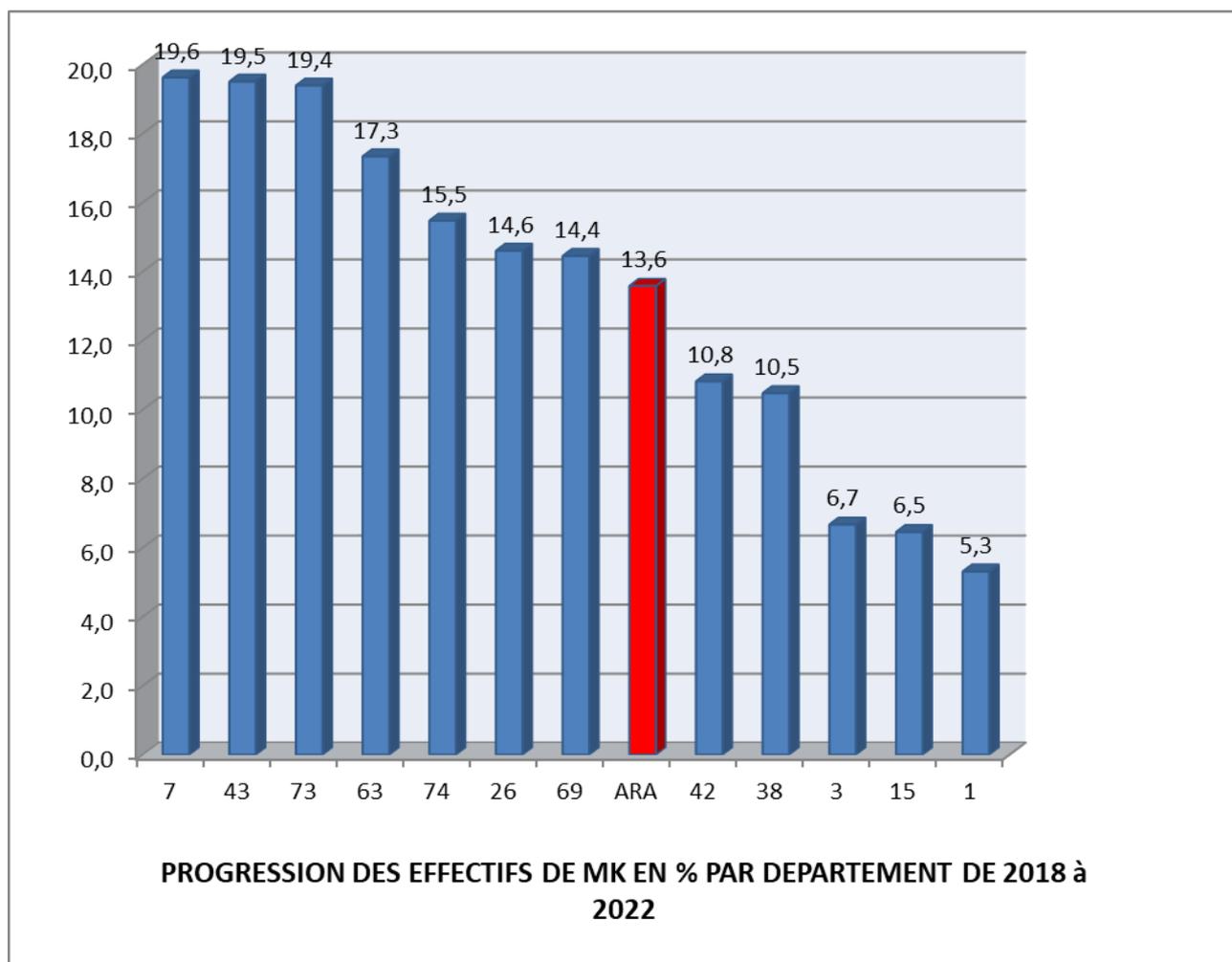
II. DEMOGRAPHIE REGIONALE GENERALE :

Le nombre de MK et sociétés inscrits au tableau de l'Ordre pour la région ARA au début de l'année 2022 est de 13314. En cinq ans, la progression est de 13.6%, (fig1), (annexe 1).



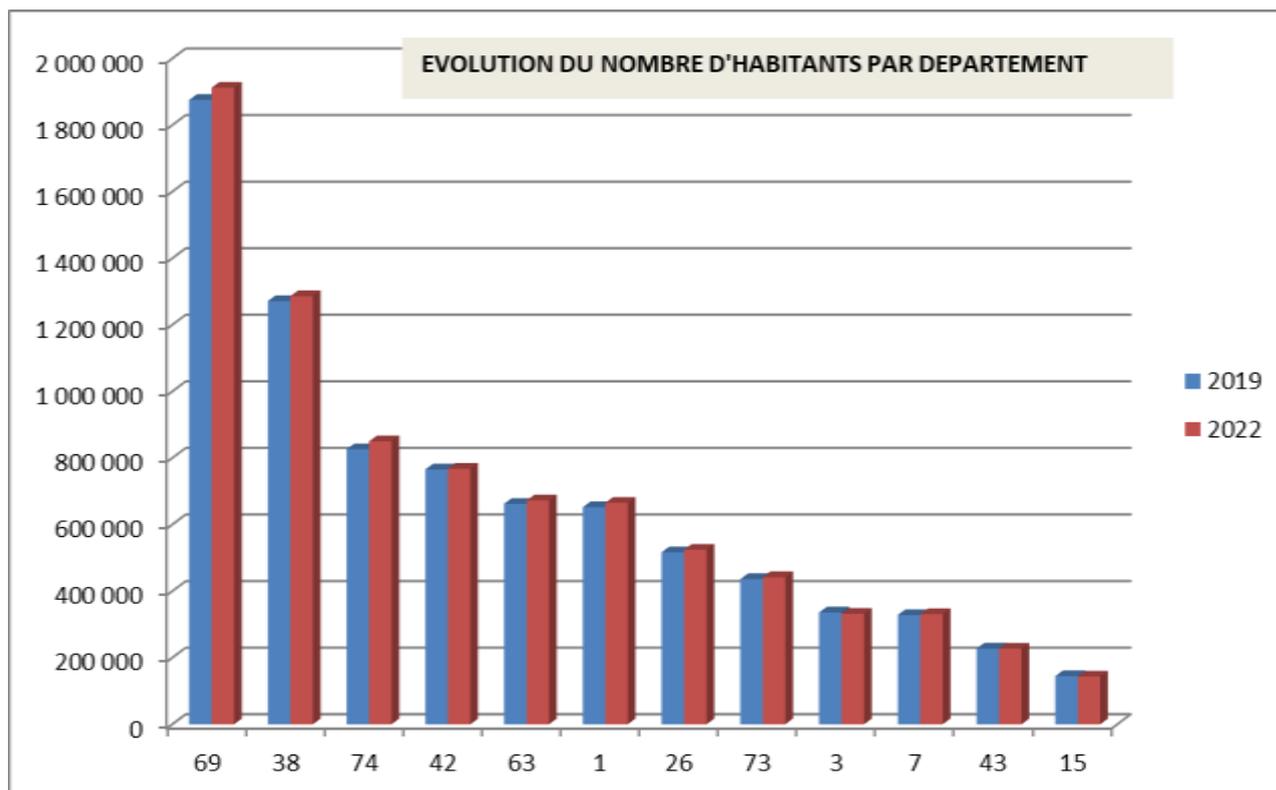
(Fig. 1 : nombre de MK et sociétés inscrits au tableau de l'Ordre en ARA)

Toutefois, les disparités sont importantes d'un département à l'autre. Par exemple, l'Ardèche, la Haute-Loire et la Savoie affichent les plus fortes progressions (19.6% à 19.4%) alors que l'Allier, le Cantal et l'Ain présentent les plus faibles progressions (6.7 à 5.3%) (Fig.2)



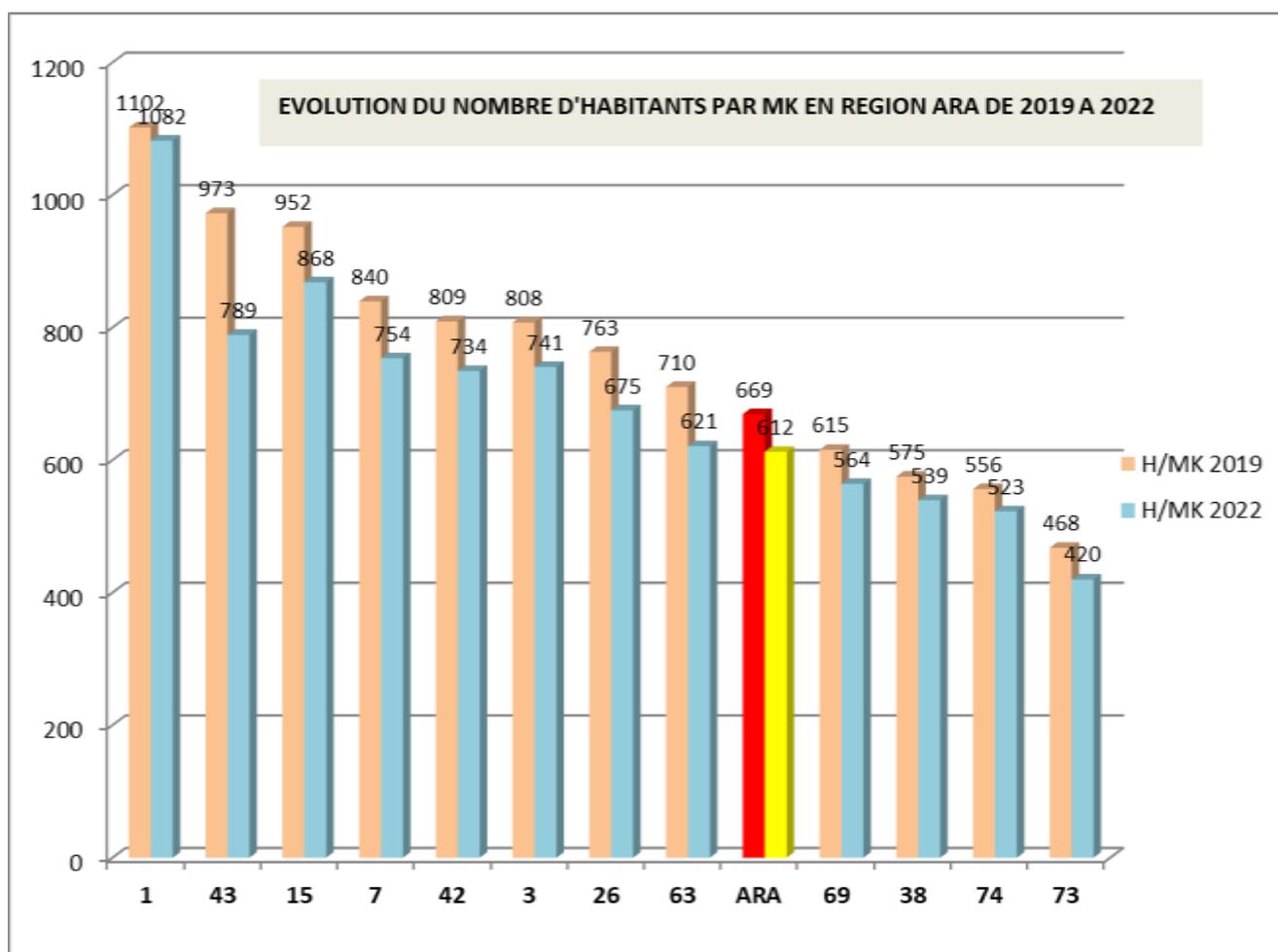
(Fig.2 : progression en % des effectifs de MK par département de 2018 à 2022)

Nous avons recherché l'évolution du nombre d'habitants par département de 2019 à 2022 fournie par l'INSEE (Fig.3) (Annexe 2). 4 départements voient leur nombre d'habitants stagner ou diminuer : l'Allier, l'Ardèche, la Haute-Loire et le Cantal (fig3). Ces départements sont ruraux et ont donc une faible densité démographique.



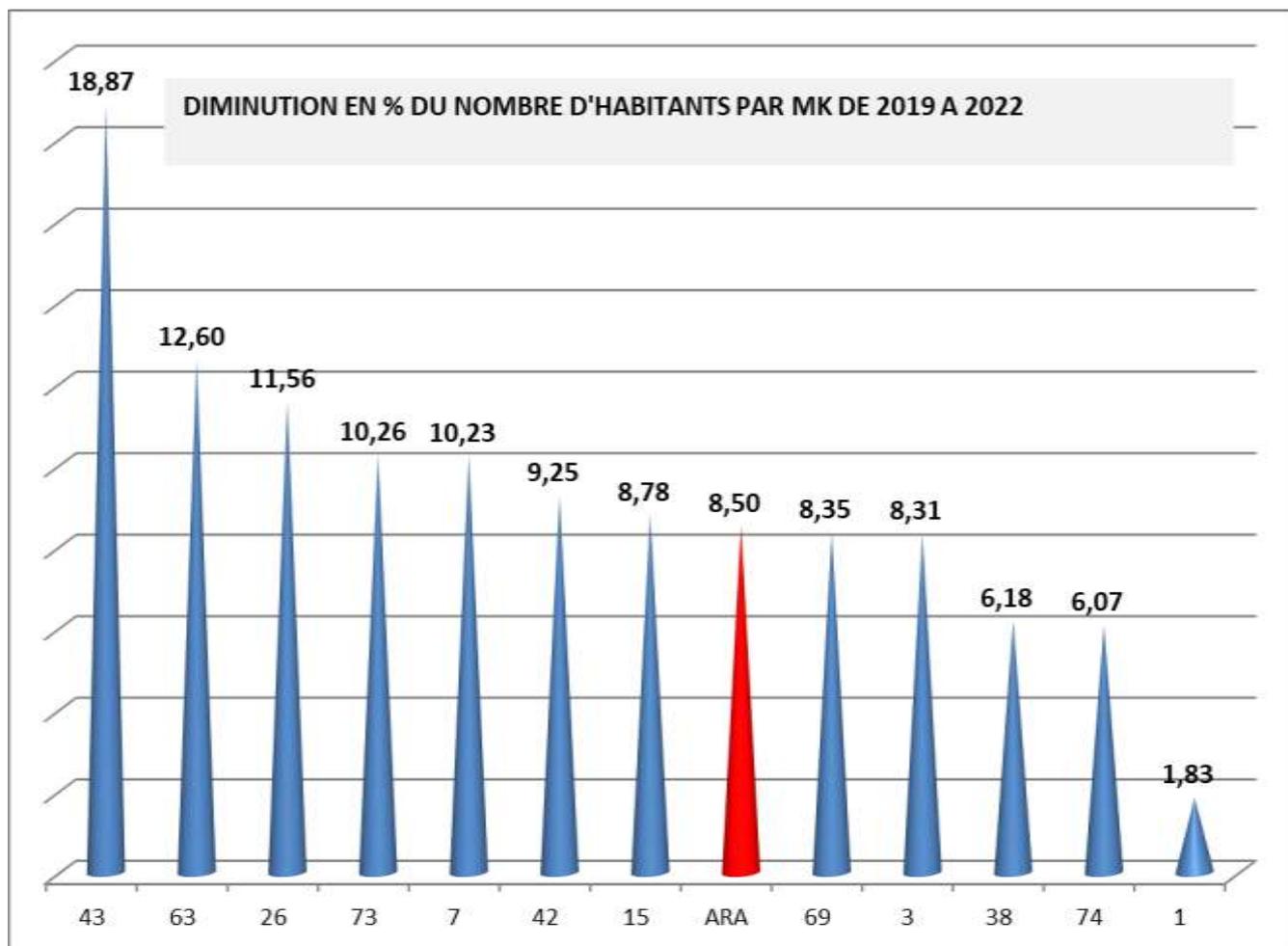
(Fig.3 : Evolution du nombre d'habitants par département)

L'Ain, la Haute-Loire et le Cantal ont également les nombres d'habitants par MK les plus élevés (1082 à 789 en 2022) A l'inverse, les trois départements les plus urbanisés : le Rhône, l'Isère, la Haute-Savoie ont un nombre d'habitants par MK (564 à 523) inférieur à la moyenne régionale (612). Mais La Savoie est le département qui présente le nombre d'habitants par MK le plus faible (420) ce qui s'explique probablement par sa forte attractivité touristique (Fig.4), (annexe 3)



(Fig.4 Evolution du nombre d'habitants par MK en Région ARA de 2019 à 2022)

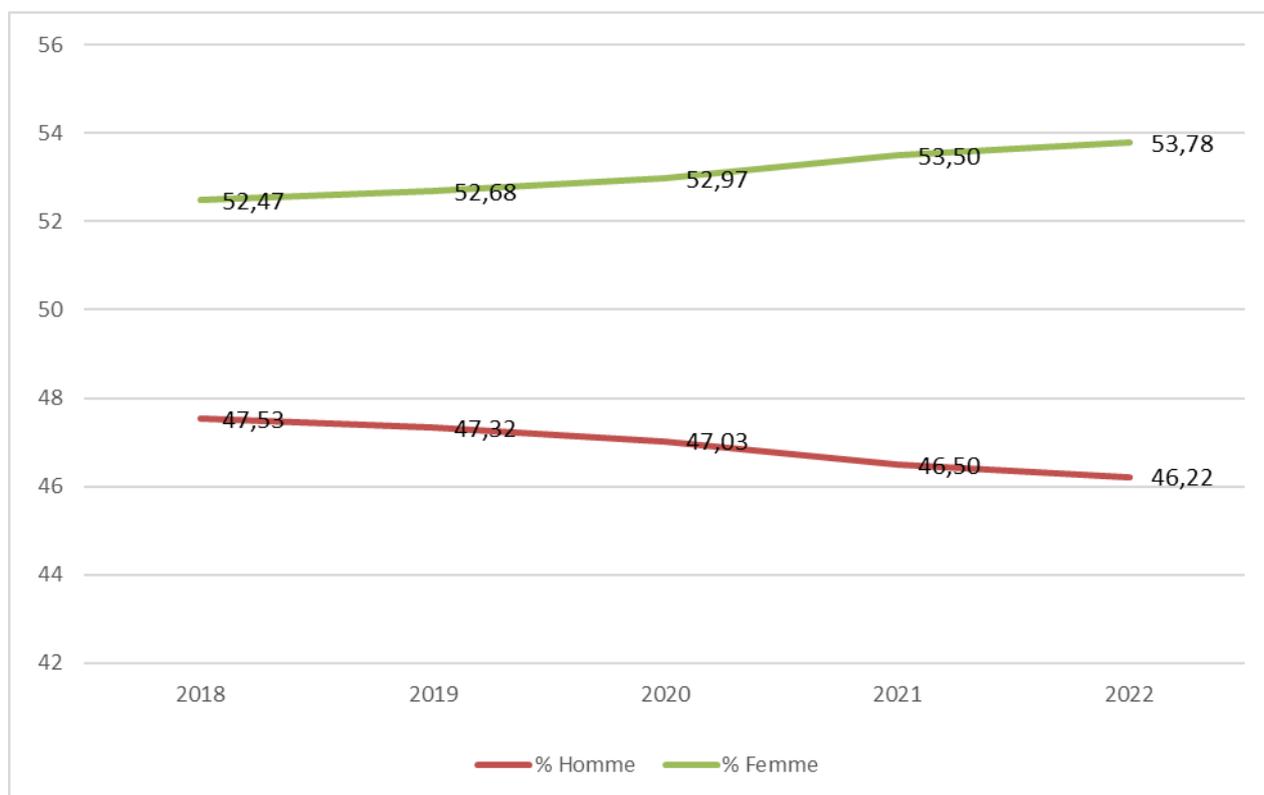
L'évolution de la diminution du nombre d'habitants par MK de 2019 à 2022 (Fig.5) en fonction des départements montre des disparités difficiles à expliquer. Le Rhône fortement urbanisé a une évolution très proche de la moyenne régionale (8.5%), alors que l'Isère et la Haute-Savoie ont une diminution moins importante bien qu'ils présentent une urbanisation et une attractivité touristique importantes. L'application du zonage serait-elle une explication ? La Haute-Loire enregistre la plus forte diminution du nombre d'habitants par MK (19.9%) alors que L'Ain est le département présentant à la fois le nombre d'habitants par MK le plus élevé et de très loin la diminution la plus faible du nombre d'habitants par MK (1.8%).



(Fig.5 Diminution en % du nombre d'habitants par MK par département de 2019 à 2022)

III. REPARTITION PAR GENRE DES MK EN REGION ARA

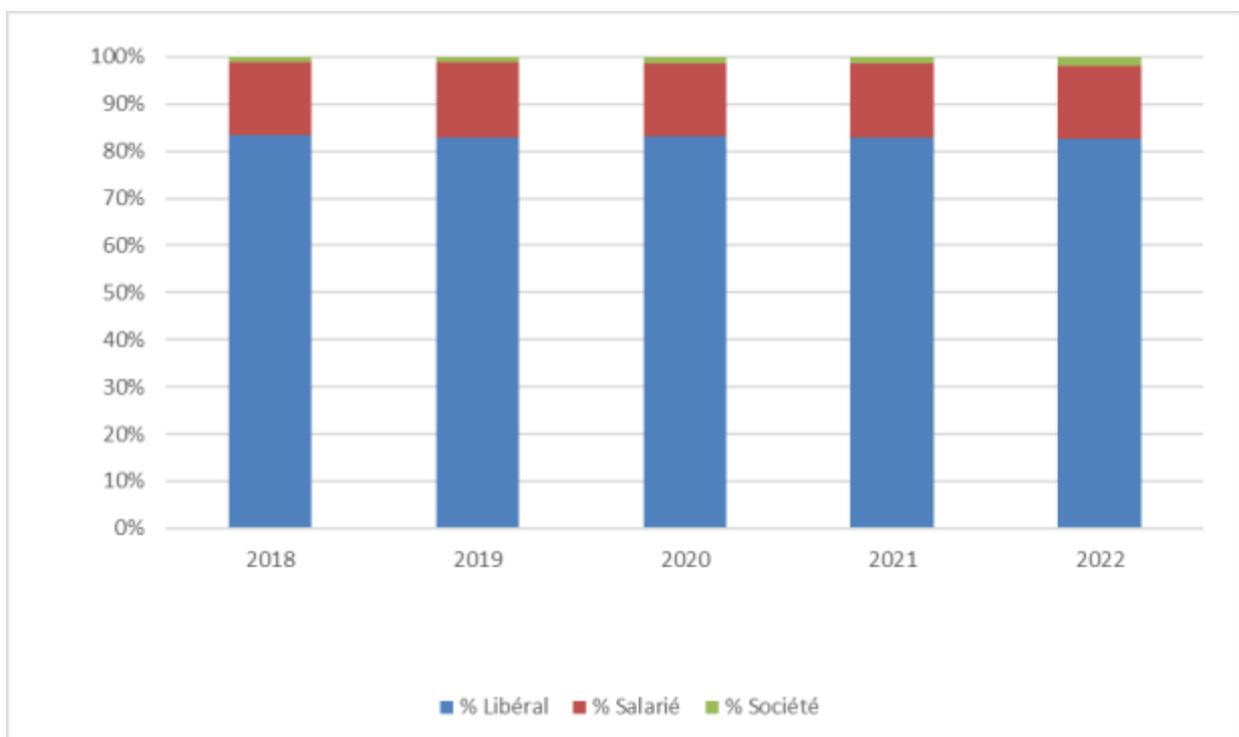
La population régionale des MK se féminise régulièrement. Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années du fait de la féminisation du recrutement des IFMK supérieure à 60% (Fig. 6) (annexe 4):



(Fig.6, Evolution de la répartition par genre des MK en région ARA)

IV. REPARTITION PAR MODE D'EXERCICE DES MK EN REGION ARA

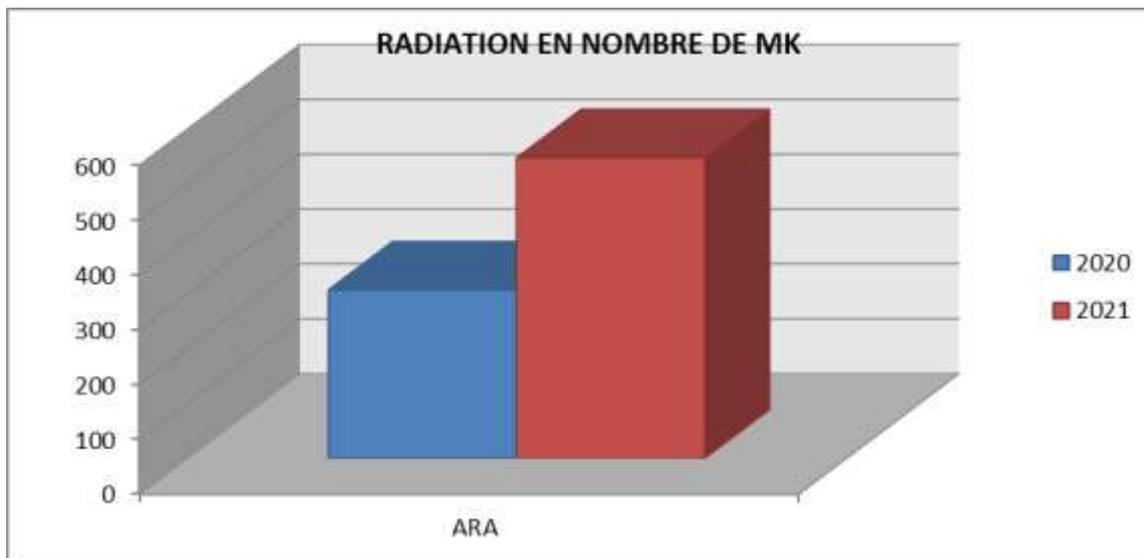
De 2018 à 2022 ; nous constatons une faible diminution du % de MK libéraux (-0.92%) une faible augmentation du % de MK salariés (0.23%) et une faible augmentation du % de sociétés (0.7%). Ces proportions restent donc plutôt stables de 2018 à 2022. On peut croire qu'au cours de cette période, la gouvernance de la santé française (ex : Ségur de la santé) n'a pas ou pas encore eu d'impact visible sur cette répartition.



(Fig.7 Proportions en % entre MK libéraux, salariés et sociétés de 2018 à 2022)

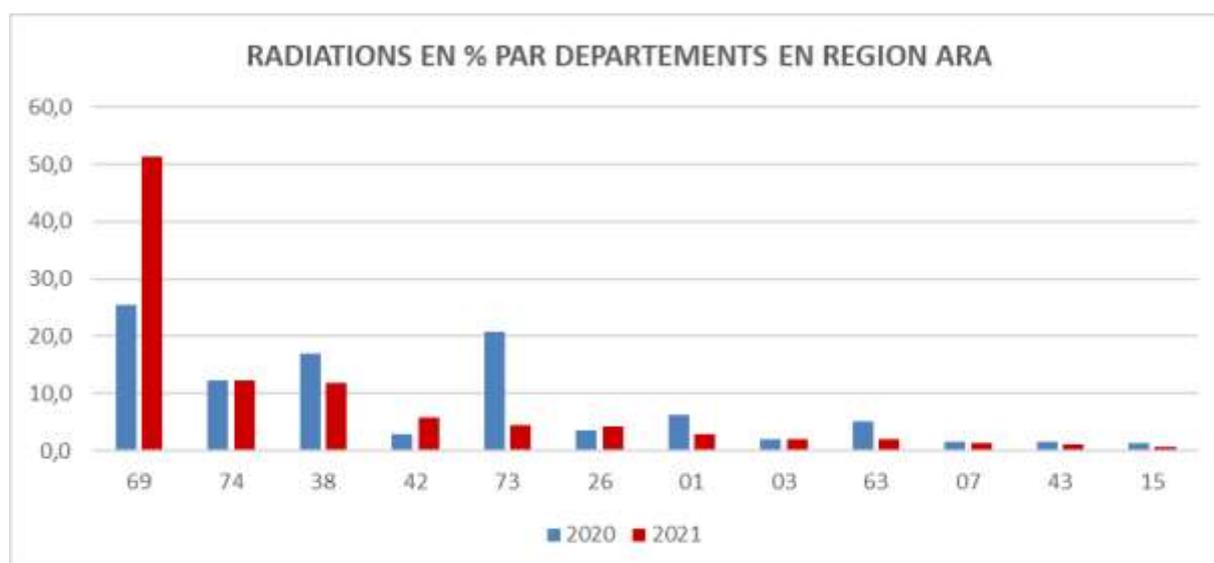
V. LES RADIATIONS

Le nombre de MK radiés du tableau de l'Ordre pour la région ARA au début de l'année 2022 (ou fin de l'année 2021) est de 481, contre 307 fin 2020. La progression est de 56,68% sur une année.



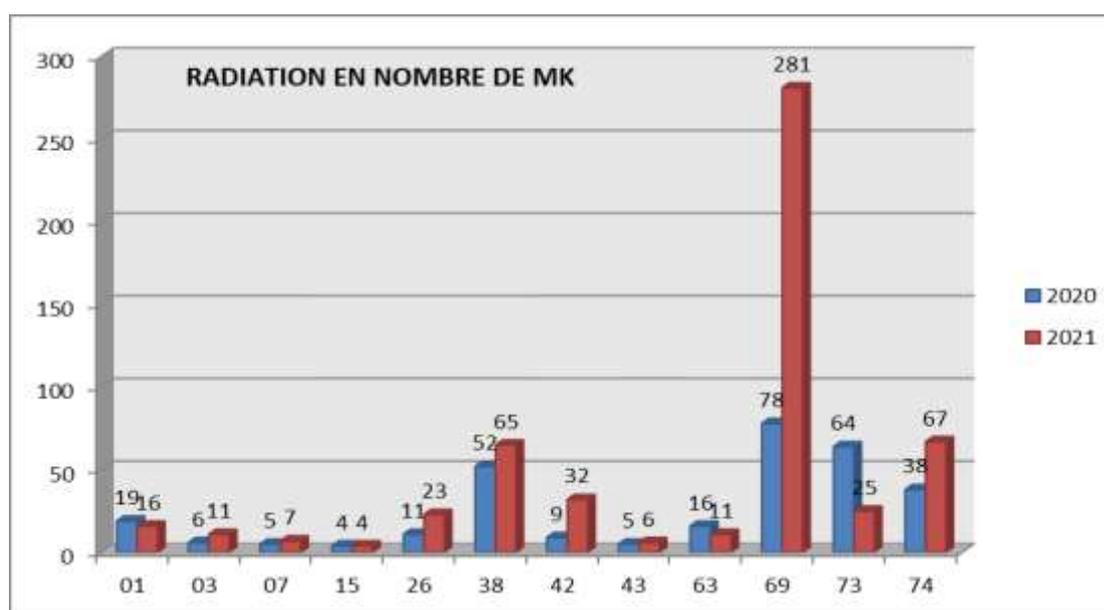
(Fig.8 nombre de MK radiés du tableau de l'Ordre en ARA)

L'ensemble des radiations en 2021 finit par représenter 3,61% des inscrits au tableau (2,39% en 2020). L'Isère, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie, soit les 4 départements ayant l'évolution de leur densité de MK inférieure à la région, représentent 91,06% (438/481) des radiations en 2021 (75,57% en 2020, soit 232/307).



(Fig. 9 part en pourcentage des radiations par départements)

Ces 4 départements sont ceux qui présentent le plus de MK inscrits, soit 67,93% en 2020 (de 119 dans le 73 à 315 dans le 69 par rapport à un total de 1191 MK) et 64,47% en 2021 (de 124 dans le 73 à 346 dans le 69 pr rapport à un total de 1292 MK). Les radiations étant essentiellement liées à des départs à la retraite, il est légitime de concevoir qu'il y a corrélation entre ces cessations d'activité et l'âge des MK permettant le départ à la retraite dans ces départements les plus dotés en MK. Avec le différentiel entre radiations et inscriptions (75,57 contre 67,93% en 2020 et 91,06 contre 64,47% en 2021), ne se trouve-t-on pas dans un vieillissement conséquent des MK dans ces départements, par ailleurs les plus peuplés ?



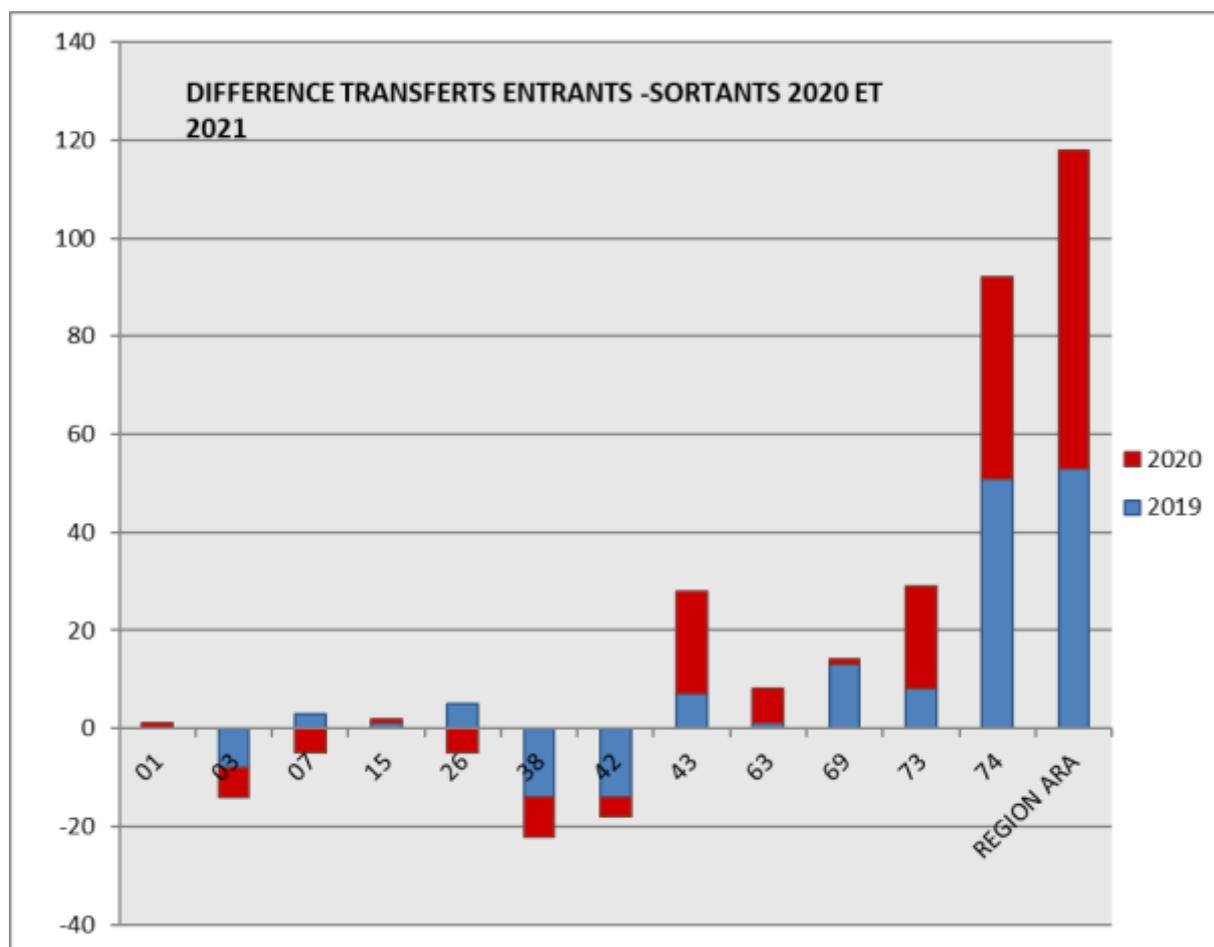
(Fig. 10 nombre de radiations de MK par département)

VI. MOBILITE, TRANSFERTS DES MK :

La tendance régionale va dans le sens d'un solde positif entre entrants et sortants, ce qui tend à montrer le caractère attractif de la région ARA. Les valeurs restent pour autant faibles, puisque solde de 53 en 2020 sur un effectif d'inscrits de 1191, mais aussi de 695 transferts entrants, mais aussi un solde de 65 en 2021 sur un effectif d'inscrits de 1292 et 664 transferts entrants. A noter tout de même une progression du solde de 22,64% entre 2020 et 2021. Est-ce à relier avec l'épisode de la Covid-19 ?

Seuls 3 départements présentent des soldes en faveur des transferts sortants autant en 2020 qu'en 2021 (Allier, Isère & Loire), 6 en faveur des transferts entrants autant 2020 qu'en 2021 (Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) alors que les 3 derniers présentent une situation différente entre 2020 et 2021 (Ain, étant à solde nul en 2020, Ardèche et Drôme). Enfin, 4 départements (Ardèche, Drôme, Rhône & Haute-Savoie) présentent un solde inférieur en 2021 par rapport à 2020. Mis à part les chiffres relatifs à la

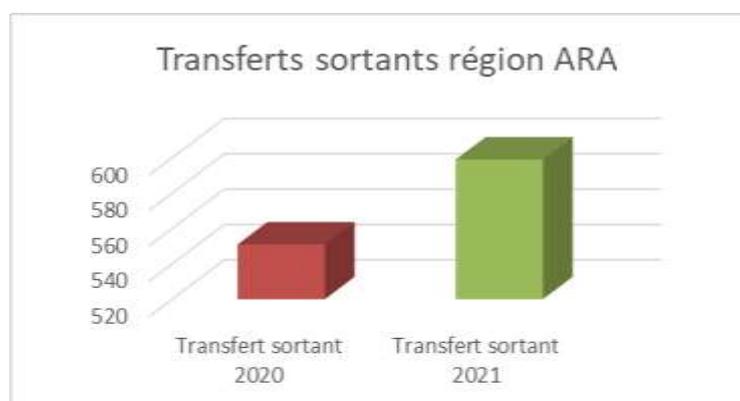
Haute-Savoie, se rapprochant de ceux de la région, les chiffres peu élevés impliquent de s'intéresser aux chiffres des entrants et des sortants.



(Fig. 11 différences entre transferts entrant-transferts sortant par département)

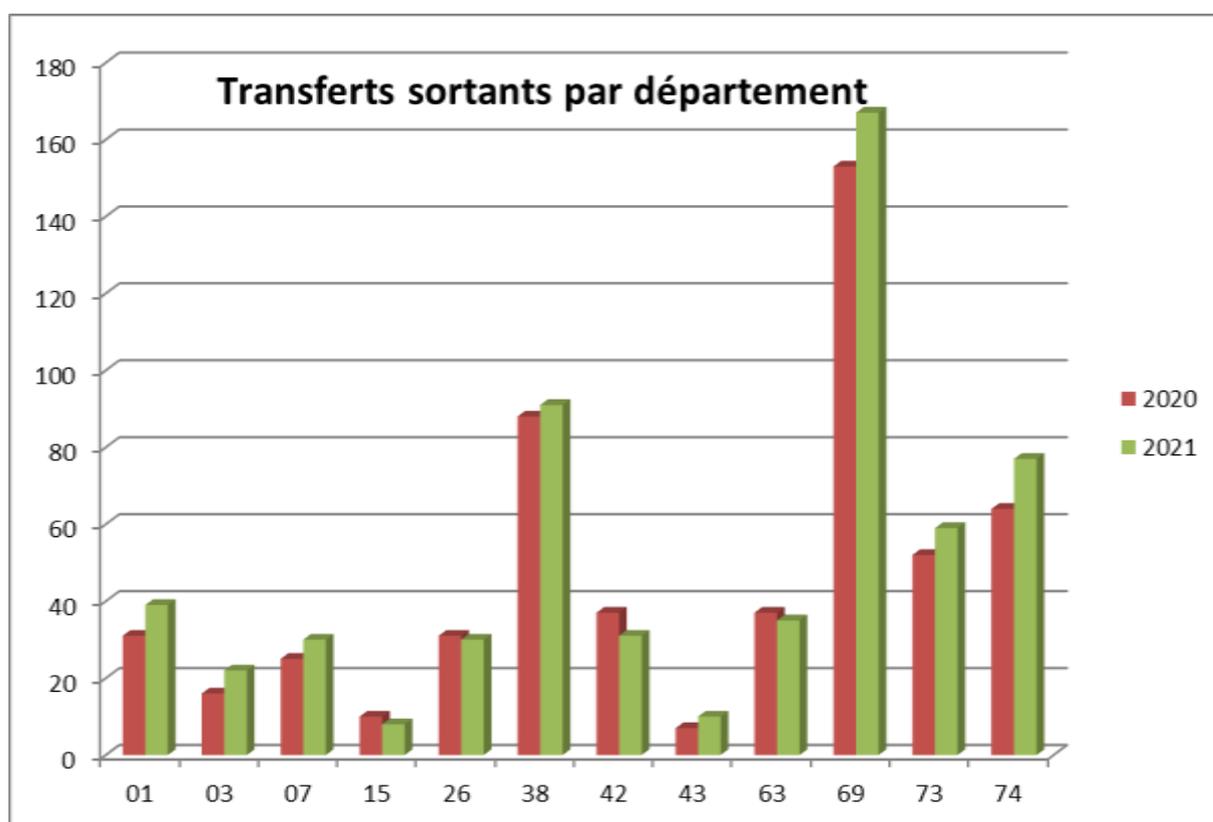
A. Transferts sortants :

Le nombre de transferts sortants est de 551 (81,63% des 675 transferts entrant) en 2020 et de 599 (90,21% des 664 « entrants ») en 2021, soit une évolution de 8,71%.



(Fig. 12 nombre des transferts sortant en ARA)

Il y a des disparités, les chiffres les plus faibles concernant le Cantal et la Haute-Loire (respectivement 10 et 7 en 2020 & 8 et 10 en 2021), départements de loin les moins peuplés, alors que les plus élevés sont pour l'Isère (88 en 2020 et 91 en 2021) et surtout le Rhône (153 en 2020 et 167 en 2021), de loin les plus peuplés. Il n'y a que la Drôme (-1), le Cantal (-2), le Puy-de-Dôme (-2) & la Loire (-6) à présenter moins de transferts sortants en 2021 par rapport à 2020. Pour les 8 autres départements, cela va de +3 (Isère & Haute-Loire) à +14 (Rhône) et une valeur moyenne de +4,33.



(Fig. 13 nombre de transferts sortant par département)

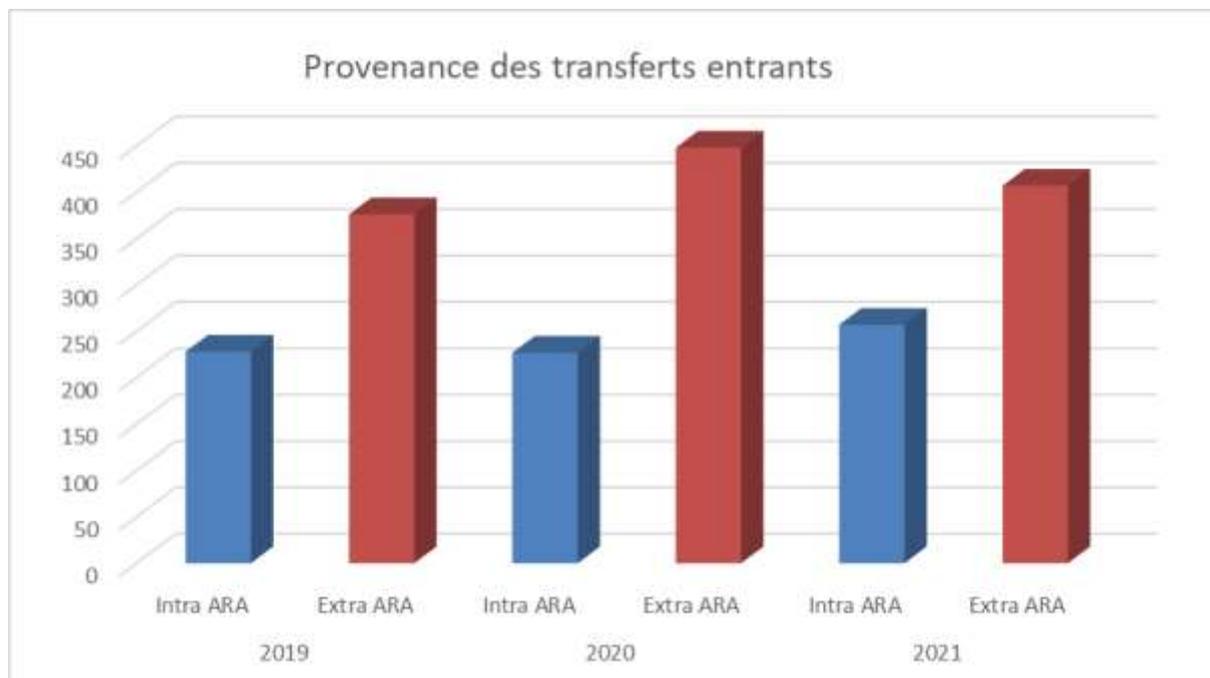
Trouve-t-on les mêmes constats et ordres de grandeurs pour les transferts entrants, d'autant qu'il est possible de distinguer les entrants au sein de la région et ceux provenant d'autres régions ?

B. Transferts entrants :

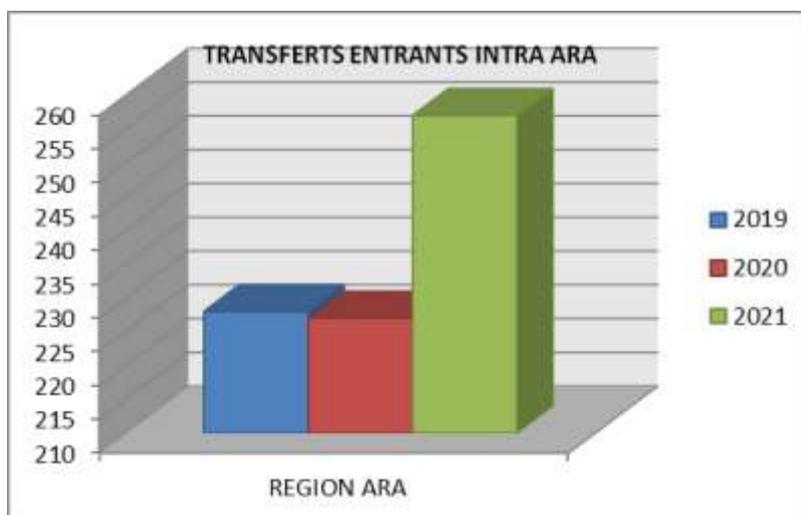
L'évolution entre 2020 et 2021 est à l'inverse des transferts sortants, avec une diminution de 1,63%, soit une évolution en valeur absolue nettement moindre que pour les transferts sortants, le solde étant toujours positif entre les entrants et les sortants, soit 124 en 2020 et 65 en 2021. A noter la forte progression entre 2019 et 2020, soit 11,76%, alors que nous ne disposons pas des chiffres de transferts sortants en 2019. Ces éléments vont dans le sens d'une réelle attractivité de la région ARA.

Les valeurs des transferts entrants extra ARA sont chaque année supérieures à celles des transferts entrants intra ARA, soit +64,91% (148/228) en 2019, +97,36% (221/227) en 2020

et +58,36% (150/257) en 2021. Ceci va aussi dans le sens d'une réelle attractivité de la région ARA pour les MK des autres régions. L'évolution entre 2019 et 2020 est respectivement de 12,72% pour les transferts entrants intra ARA et 8,24% pour les transferts entrants extra ARA, alors qu'il y a quasi-stabilité entre 2019 et 2020 pour les entrants intra ARA, et +19,15% pour les entrants extra ARA entre 2020 et 2021.



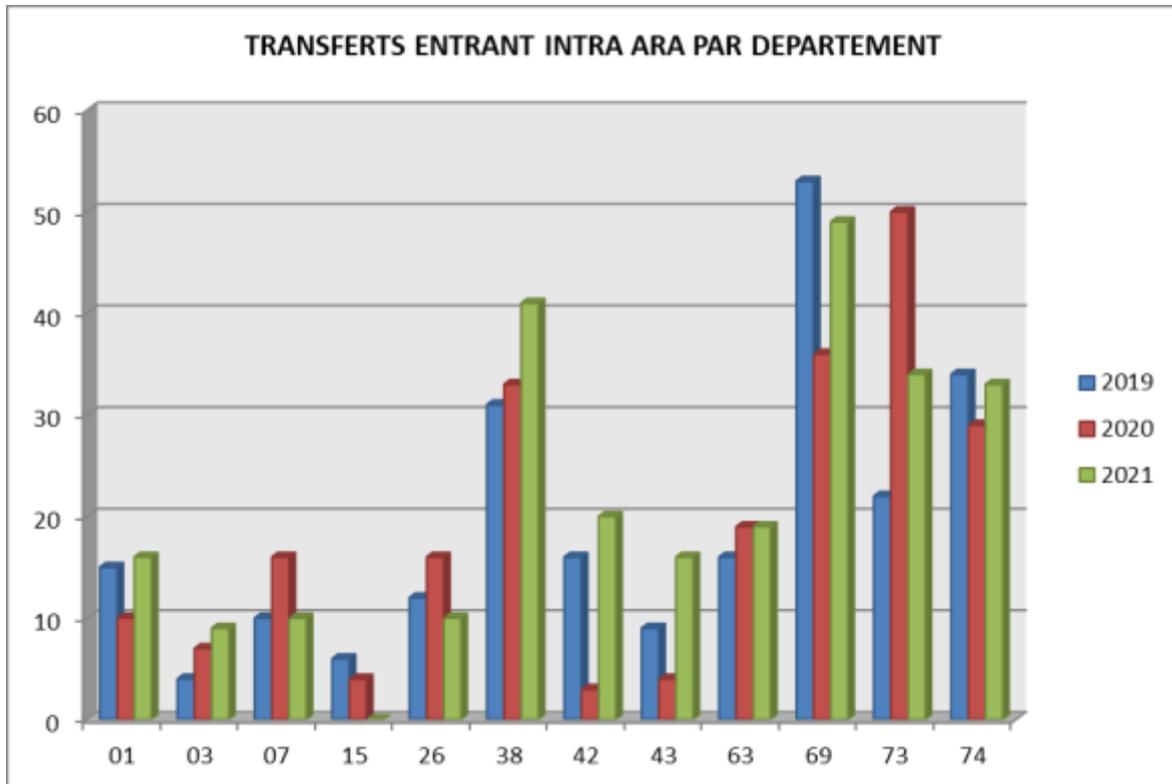
(Fig. 14 transferts entrant en région ARA entre 2019 et 2021)



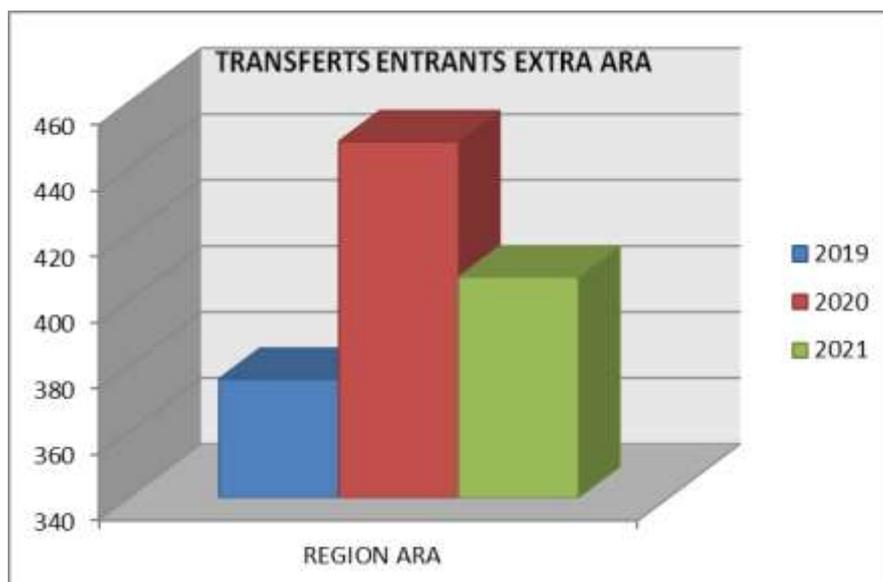
(Fig. 15 Focus sur les entrants intra ARA entre 2019 et 2021)

Les chiffres les plus élevés concernent globalement les départements les plus peuplés, soit le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie, auxquels il faut ajouter la Savoie. Mis à part un fléchissement en 2019 pour la Savoie et le Rhône en 2020, l'addition des MK s'y installant en provenance d'un autre département de la région représente en moyenne 62,5% de

l'ensemble de la région (61,4% en 2019, 65,2% en 2020 et 61,09% en 2021). Les chiffres les moins élevés intéressent les départements les moins peuplés, Cantal et Haute-Loire, auxquels on ajoute l'Allier et la moyenne de ces 3 départements équivaut à 8,29% en moyenne.

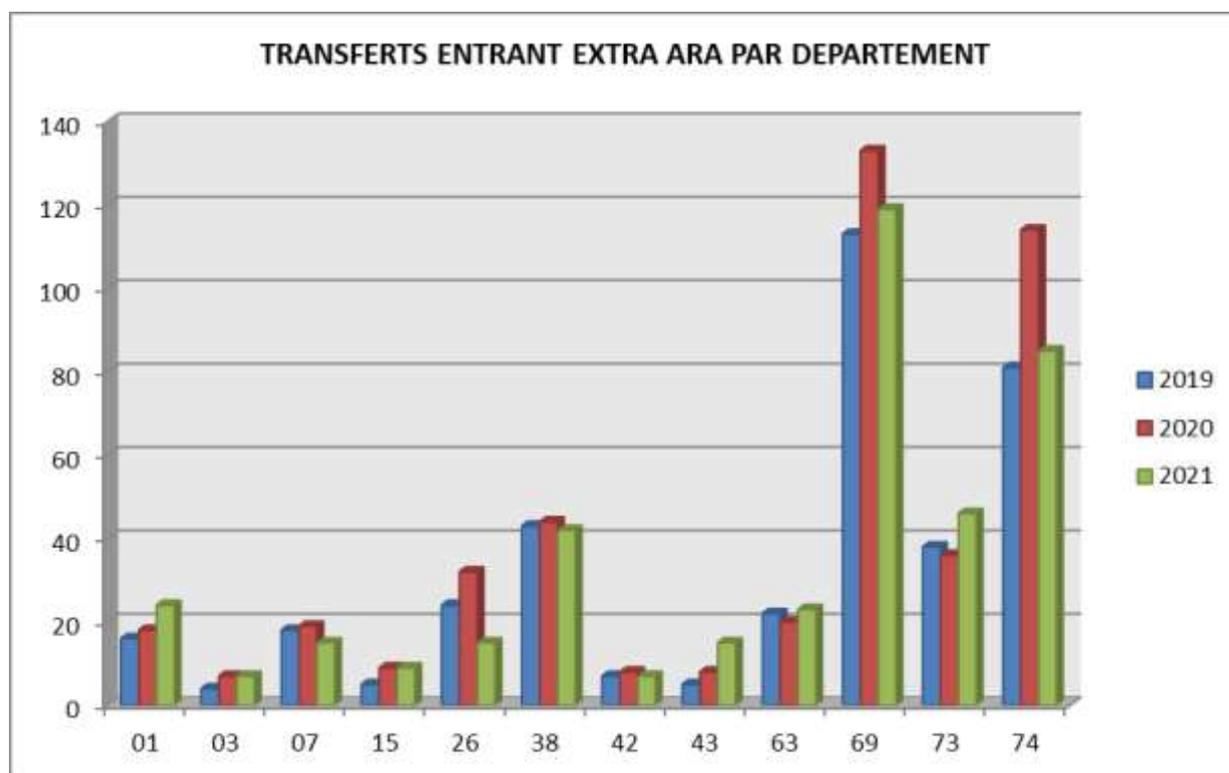


(Fig. 16 transferts MK entrant Intra ARA par département)



(Fig. 17 Focus sur les entrant Extra ARA entre 2019 et 2020)

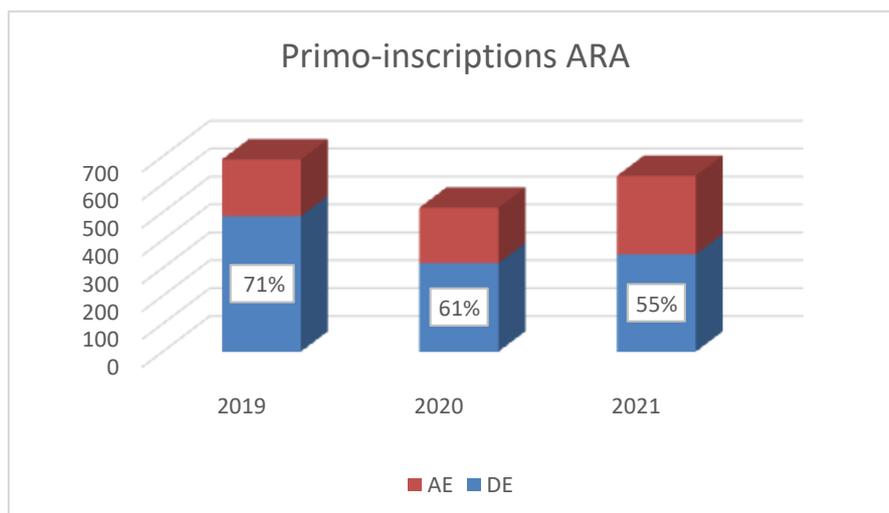
Les chiffres les plus élevés concernent le Rhône et la Haute-Savoie, avec une moyenne sur les 3 années de 52,4% des MK s’installant en provenant d’autres régions (51,6% en 2019, 55,13% en 2020 et 50,12% en 2021). Si on prend en compte l’Isère et la Savoie, fortement impactés par le zonage « coercitif », on arrive à une moyenne de 72,63% (73,04% en 2019, 72,99% en 2020 et 71,74% en 2021), ce qui ne fait qu’à peine plus de 27% en destination des 8 autres départements de la région.



(Fig. 18 transferts MK entrant extra ARA par département)

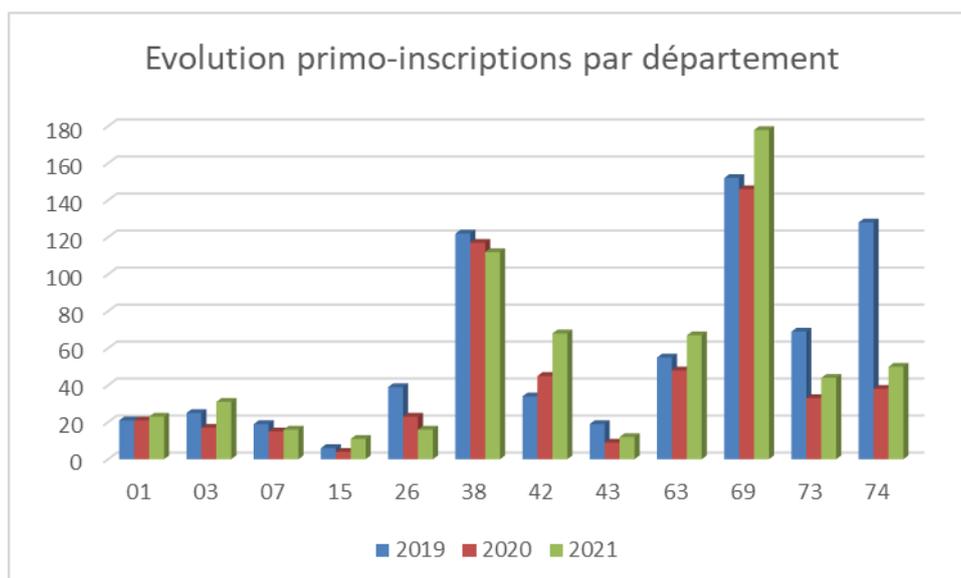
VII. LES PRIMO-INSCRIPTIONS :

Les primo-inscriptions représentent la majorité des inscriptions en 2019, avec 53,29% (689 sur un total d’inscrits de 1293), alors que ce n’est pas le cas en 2020, avec 43,32% (516 par rapport à 1191), et en 2021, malgré une remontée à 48,69% (630 par rapport à 1294), les transferts entrants devenant donc majoritaires, passant de 604 en 2019 à 675 en 2020 et enfin 664 en 2021. La part des DE reste majoritaire, même s’il faut noter une diminution franche entre 2019 et 2021, comptant pour 71% des primo-inscriptions et 37,5% de l’ensemble des inscriptions en 2019, 61% des primo-inscriptions et 27% de l’ensemble des inscriptions en 2020 et 55% des primo-inscriptions contre 27% de l’ensemble des inscriptions en 2021.



(Fig. 19 Evolution des primo-inscriptions en ARA de 2019 à 2021)

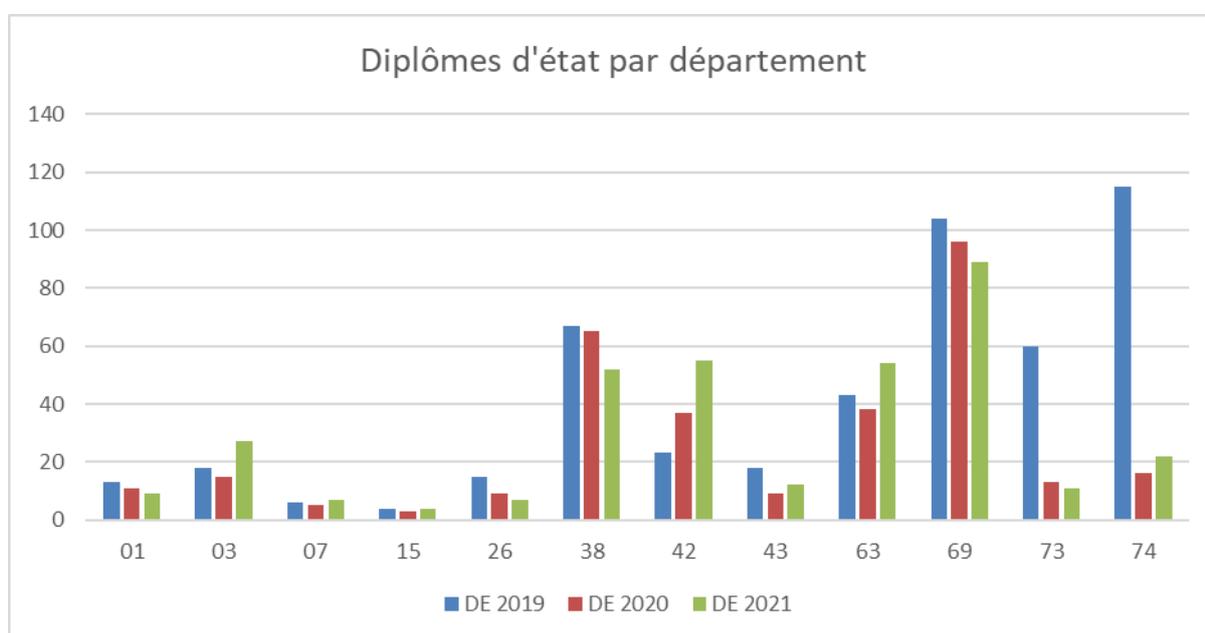
Le Rhône et L'Isère de 2019 à 2021, ainsi que la Haute-Savoie en 2019, représentent en moyenne 51,83% de l'ensemble des primo-inscriptions. Si on ajoute à la Haute Savoie, département de forte attractivité en lien avec le tourisme, en 2020 et 2021 les départements de la Loire et du Puy-de-Dôme, on obtient 82,22% de l'ensemble des inscriptions (81,28% en 2019, 82,75% en 2020 et 82,64% en 2021). Ce qui équivaut à n'avoir que 18,78% en moyenne des primo-inscriptions dans les 7 autres départements, où il n'y a pas d'institut de formation.



(Fig. 20 primo-inscriptions entre 2019 et 2020 par département)

A. LES DIPLOMES D'ETAT (DEMK)

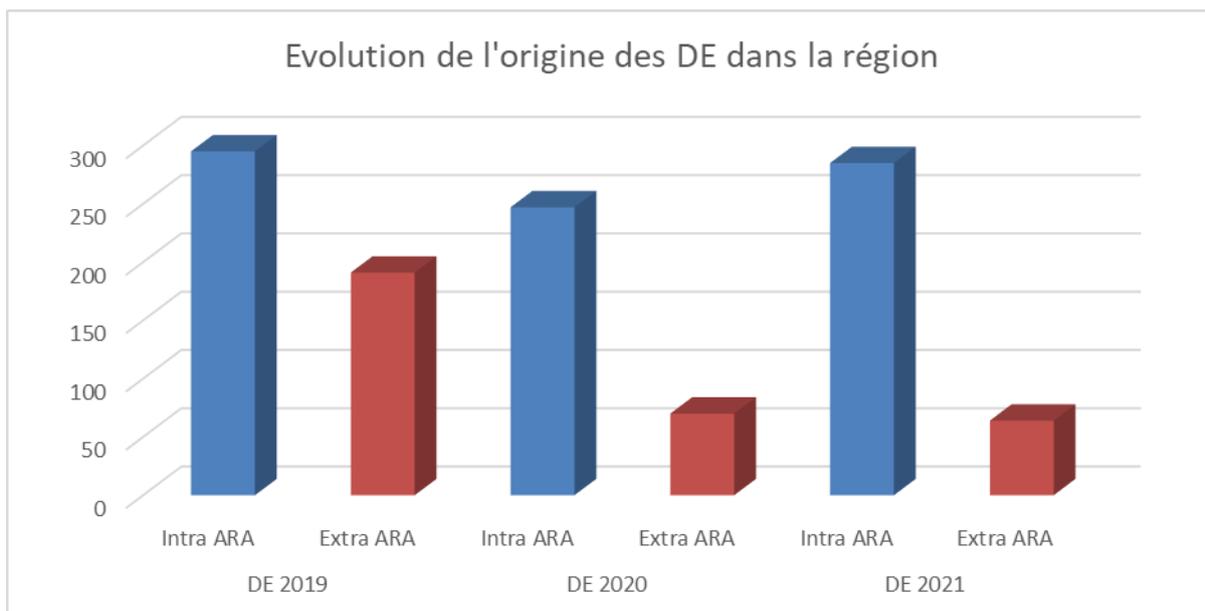
On peut noter la part importante dans le Rhône, l'Isère en premier lieu, ainsi que dans la Loire et le Puy-de-Dôme en deuxième lieu, soit des départements possédant ou à proximités des instituts de formation, mais aussi une population élevée, comme pour les 2 départements savoyards, mais seulement en 2019 pour ces deux derniers. En 2019, les 6 départements représentent 84,77% de l'ensemble des primo-inscriptions sur présentation d'un DE, alors qu'en 2020 ce sont 4 départements (hors les 2 de Savoie) qui comptent pour 75,16% en 2020 et 71,36% en 2021. Ceci implique que les autres départements (6 en 2019 et 8 en 2020 à 2021) pèsent respectivement pour 15,23% en 2019, 28,48% en 2020 & 28,64% en 2021.



(Fig. 21 part des DE dans les primo-inscriptions dans les départements)

Se pose alors la question de la part des DE en fonction de la provenance : de la région ARA ou d'une autre région.

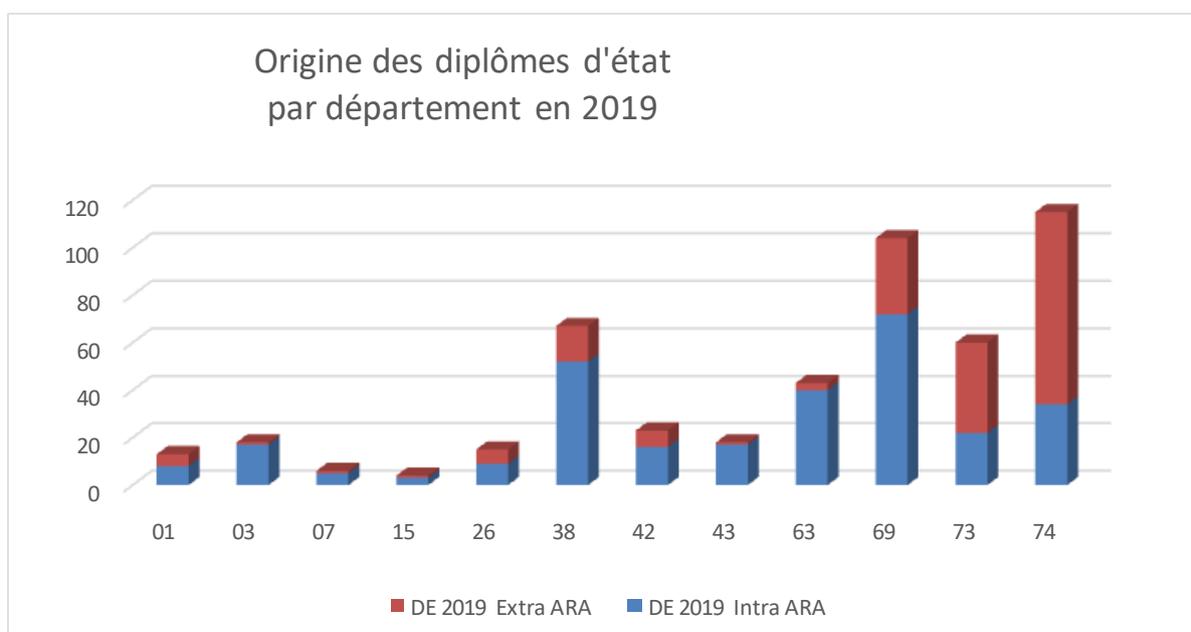
Si l'évolution est en légère régression pour les DE obtenus dans la région (-16,27% de 2019 à 2020 et -3,39% de 2019 à 2021), c'est une diminution franche pour les DE obtenus en dehors de la région (-63,35% de 2019 à 2020 et -43,05% de 2019 à 2021), le taux de DE intra ARA étant de 60,7% en 2019 (295/486), 77,92% en 2020 (247/317) et 81,67% en 2021 (285/349).



(Fig. 22 part des DE intra ARA et extra ARA entre 2019 et 2021)

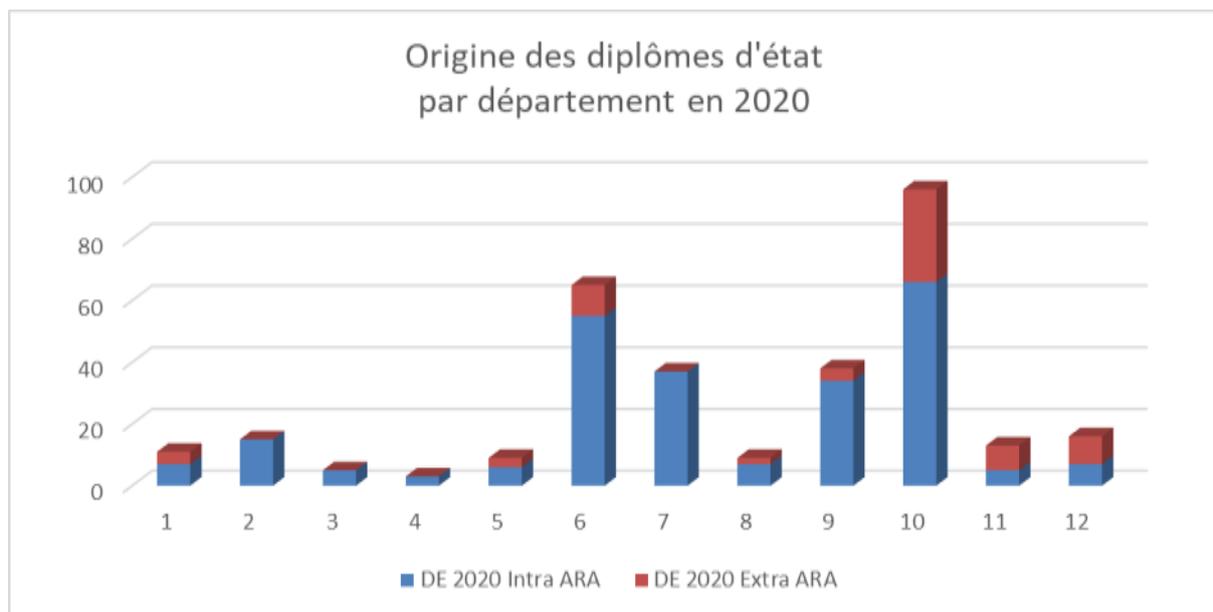
En 2019, les départements où les primo-inscriptions suite à obtention du DE sont nettement majoritaires sont la Haute-Savoie et le Rhône, avec 26,56% du total. Viennent ensuite l'Isère, la Savoie et le Puy-de-Dôme, avec 34,98% du total, soit 38,46% pour les 7 autres départements.

Seuls les 2 départements savoyards ont la part de DE extra ARA nettement supérieure à la part de DE intra ARA, soit 70,43% pour la Haute-Savoie et 63,33% pour la Savoie. Pour les 10 autres départements, cela va de 60 à 94% pour la part DE intra ARA, avec une moyenne de 77,82%.



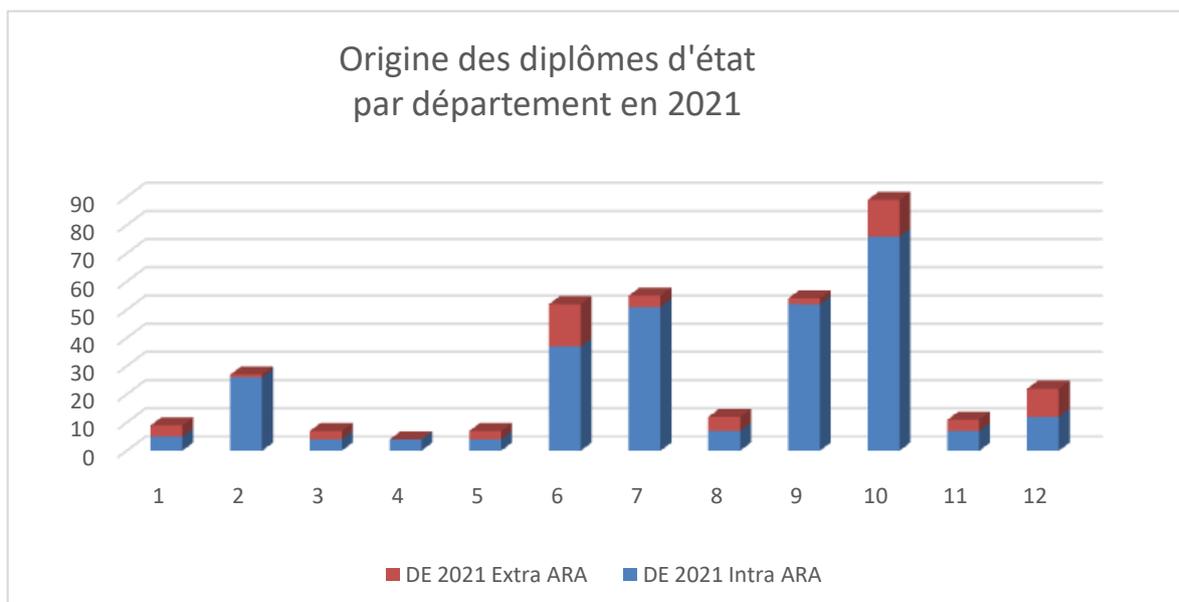
(Fig. 23 part des DE intra ARA et extra ARA par département en 2019)

On ne retrouve que le Rhône et l'Isère avec des valeurs plus élevées que la moyenne, soit 50,71% du total pour ces 2 départements, devançant la Loire et le Puy-de-Dôme, valant alors 23,66%, soit un total de 74,37% pour les 4 départements où sont présents des instituts de formation. De plus, les MK ayant obtenu un DE intra ARA sont majoritaires, sauf à nouveau les 2 départements savoyards, ces derniers ne comptant que pour 9,15% du total des DE. La part des DE intra ARA va de 63,64% à 100% de l'ensemble des DE, avec une moyenne de 85,09%.



(Fig. 24 part des DE intra ARA et extra ARA par département en 2020)

Le Rhône se distingue avec 25,5% du total des MK s'installant en primo-inscription avec un DE, suivi de la Loire (15,76%), du Puy-de-Dôme (15,47%) et de l'Isère (14,9%), soit 71,73% pour les 4 départements où sont présents les instituts de formation. L'ensemble des départements propose une majorité de MK en primo-inscription avec DE intra ARA, les chiffres allant de 54,55 à 100% et une valeur moyenne de 74,02%.

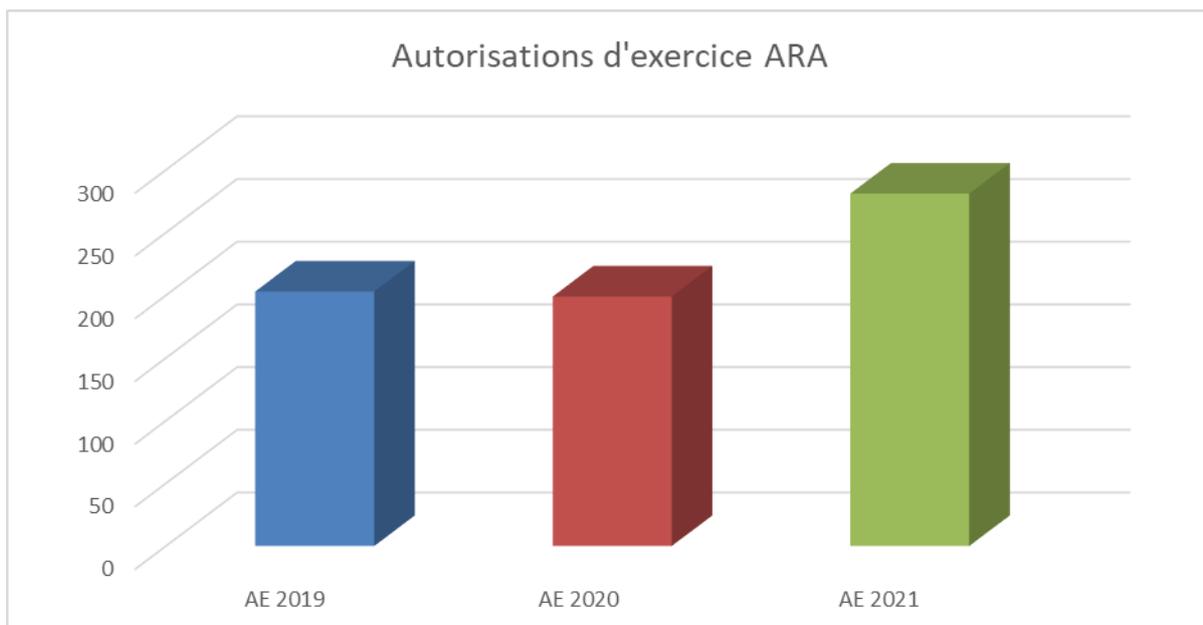


(Fig. 25 part des DE intra ARA et extra ARA par département en 2021)

L'évolution semble aller vers une place plus importante aux primo-inscriptions suite à DE intra régional, d'autant plus facilement avec l'existence d'instituts de formations dans la région. Ce lien finit par l'emporter sur l'aspect attractif de certains départements.

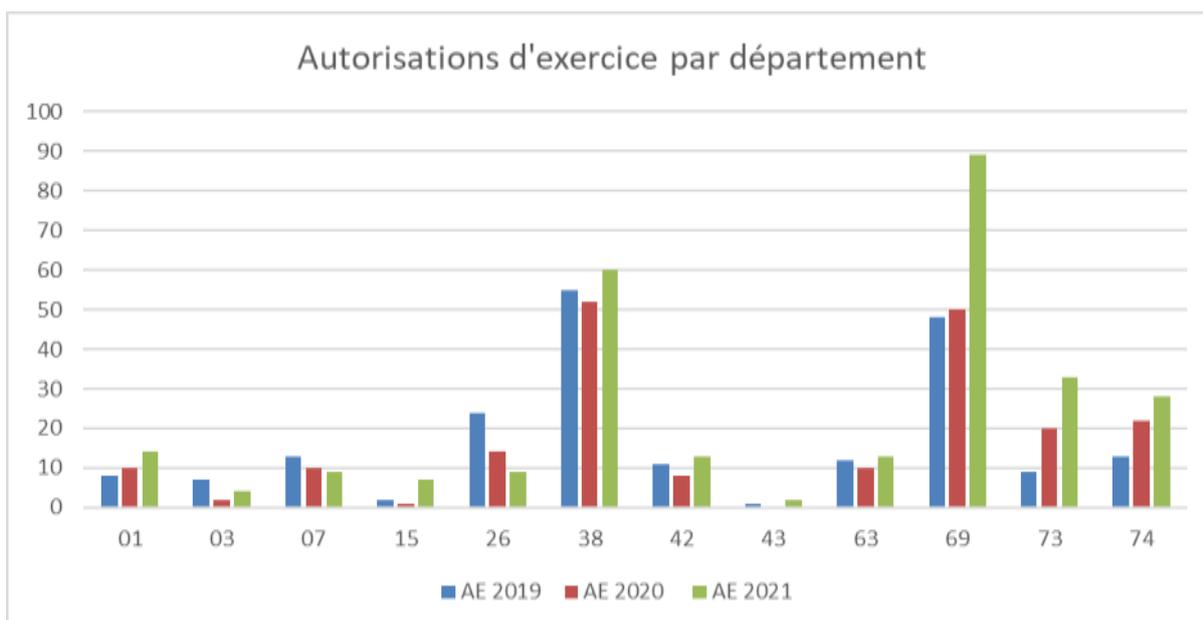
B. LES AUTORISATIONS D'EXERCICE (AE)

Après une légère inflexion entre 2019 et 2020 (-1,97%), il y a une réelle progression entre 2019 et 2020, soit +38,43% $((281-203)/203)$. Il faut aussi noter qu'en 2019, les autorisations d'exercice comptaient pour 29,46% des primo-inscriptions et 15,7% du total des inscriptions, puis respectivement 23,89% et 16,71% en 2020, et enfin 28,76% et 21,75% en 2021.



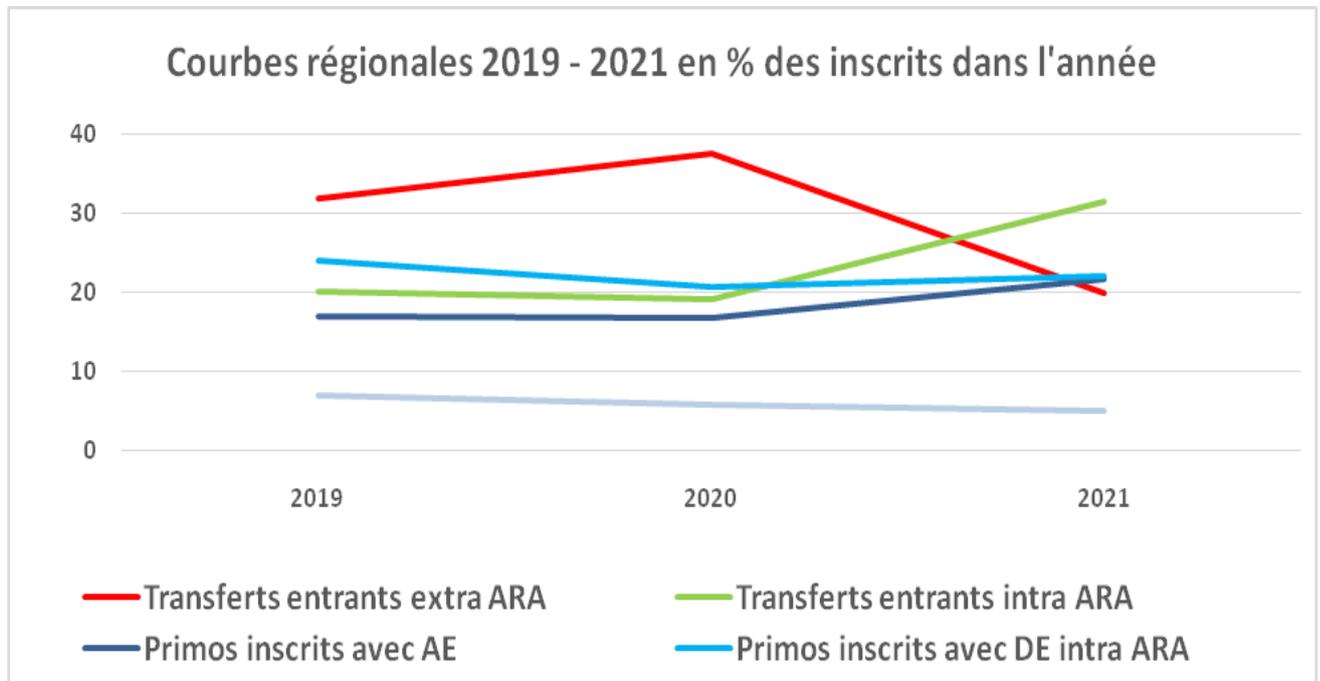
(Fig. 26 autorisations d'exercice en région ARA de 2019 à 2021)

Les deux départements en tête sont les 2 plus peuplés, soit le Rhône et l'Isère avec respectivement les moyennes sur 3 ans de 26,81% et 24,86%, soit une moyenne totale de 51,67%. Viennent ensuite les 2 départements, plus attractifs par le tourisme que peuplés que sont la Haute-Savoie et la Savoie, avec respectivement sur 3 ans les moyennes de 9,14% et 8,74%, soit une moyenne totale de 17,88%. Les 8 autres départements ne sont intéressés qu'à hauteur totale moyenne de 30,45%. On notera la Haute-Loire, très proche de 0 sur les 3 années.



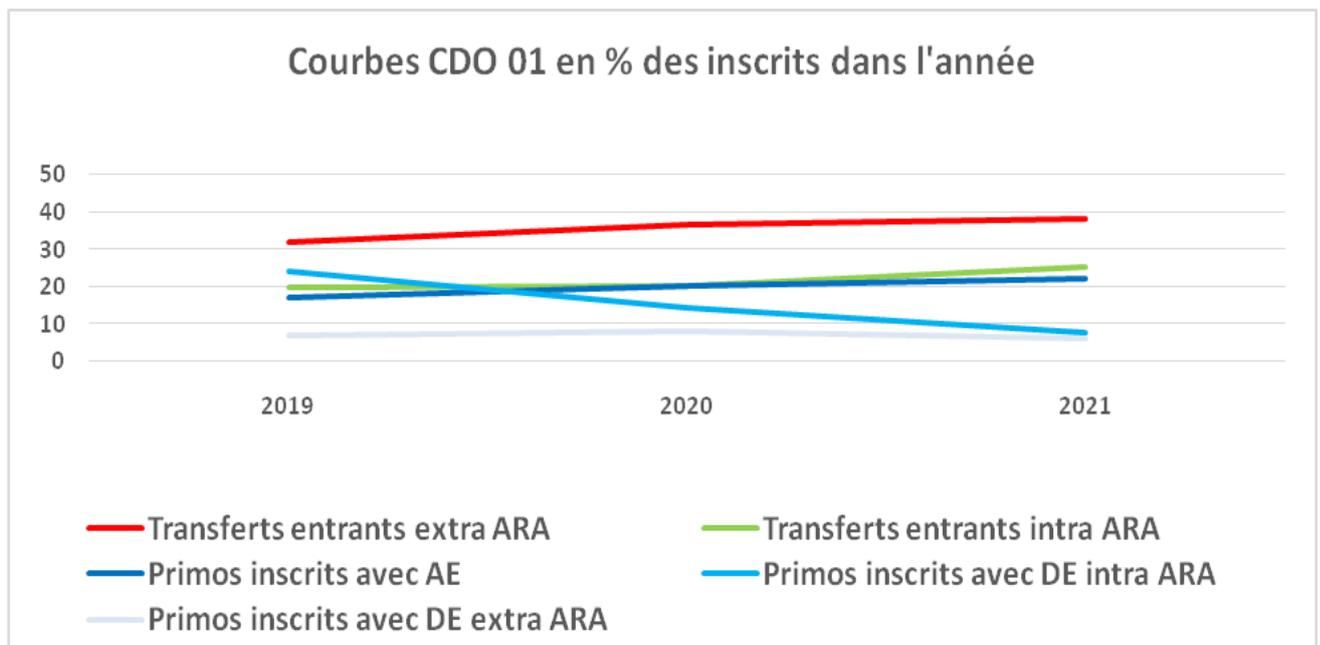
(Fig. 27 évolution des inscriptions par autorisations d'exercice par département)

VIII. RECAPITULATIF DES FLUX POUR LA REGION ARA

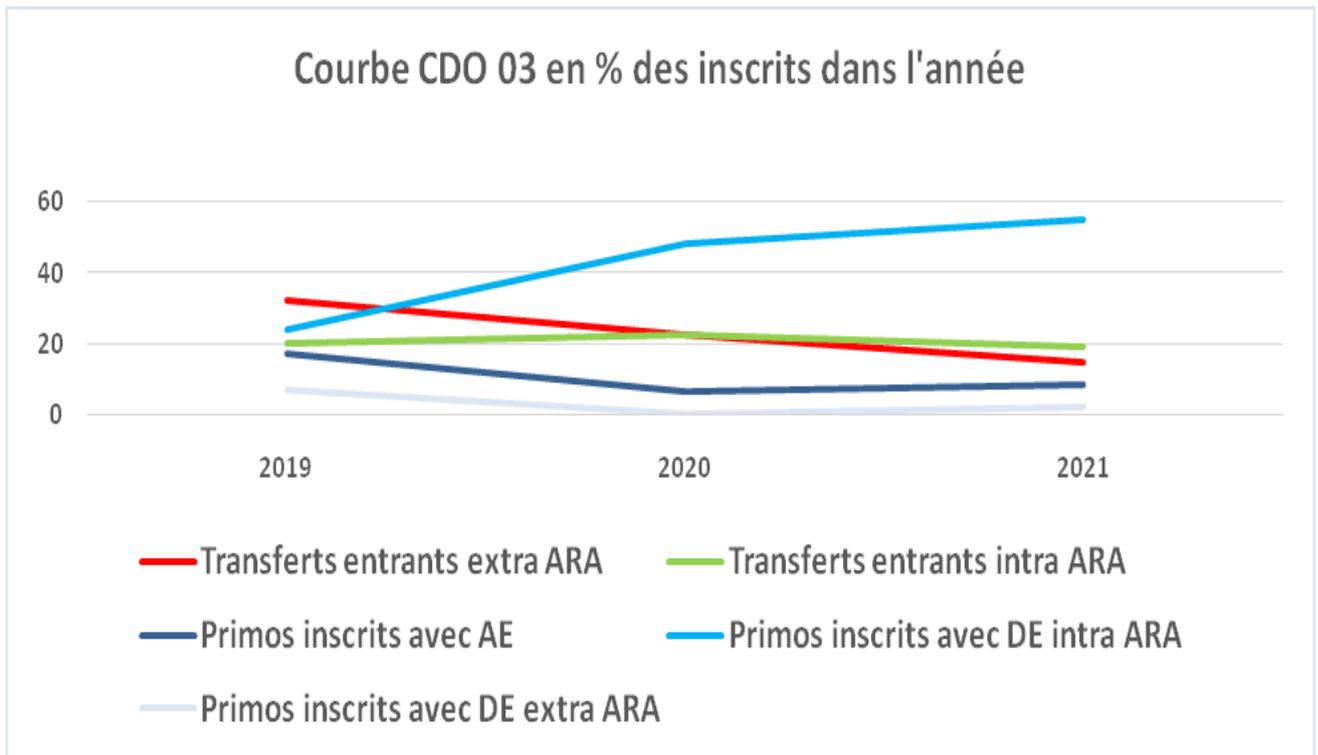


IX. RECAPITULATIF DES FLUX PAR DEPARTEMENT

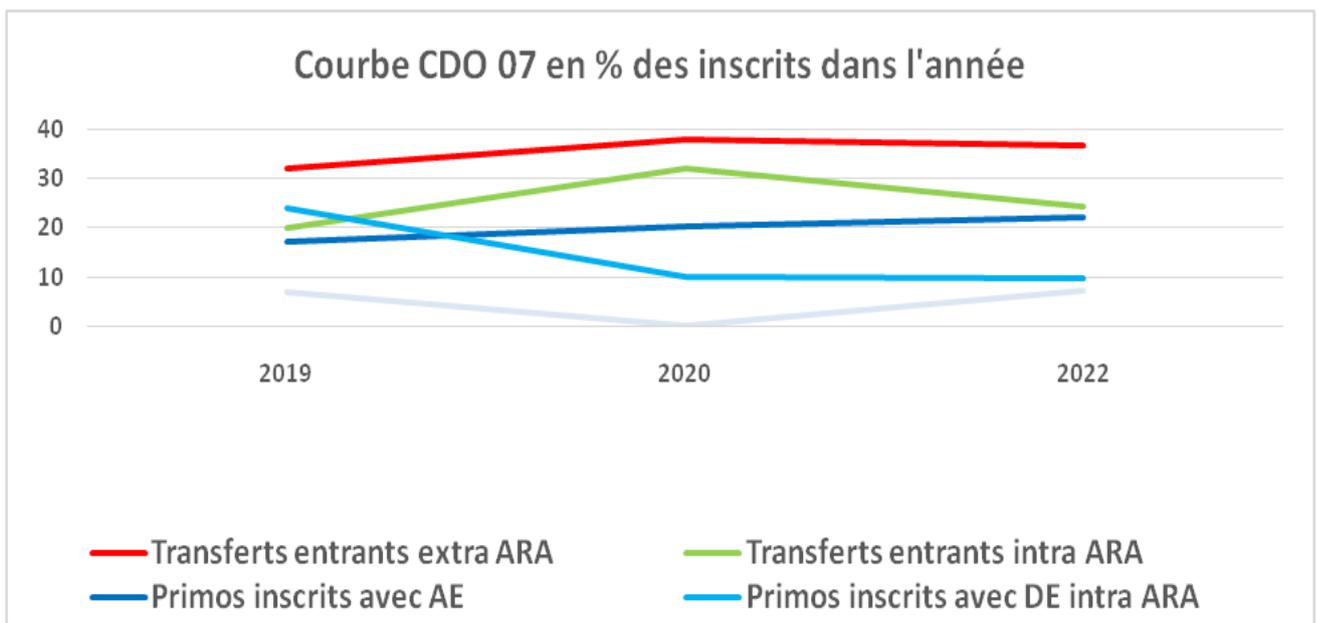
A. L'AIN



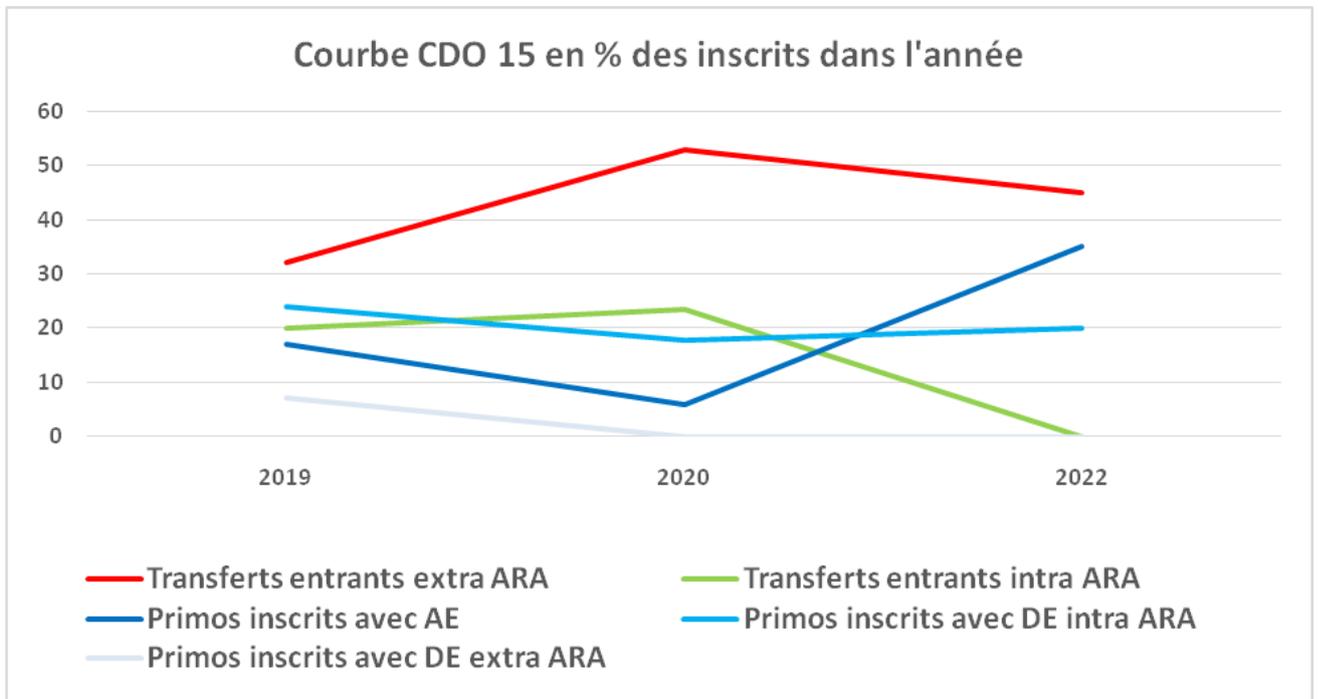
B. L'ALLIER



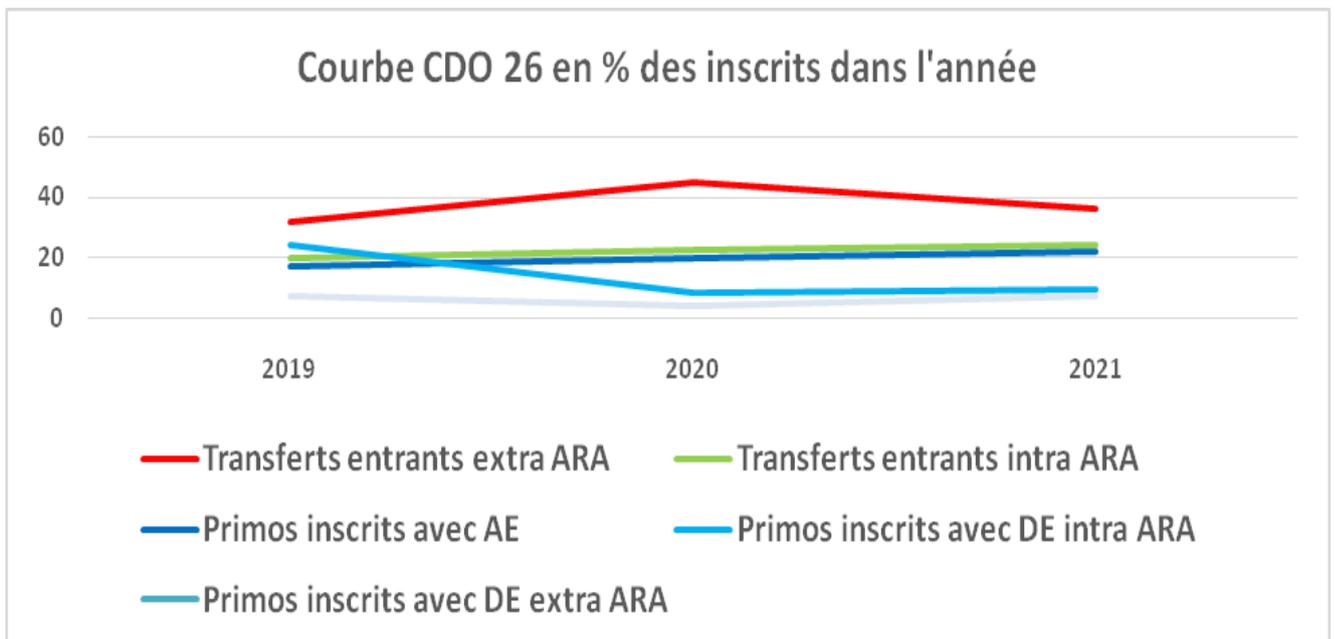
C. L'ARDECHE



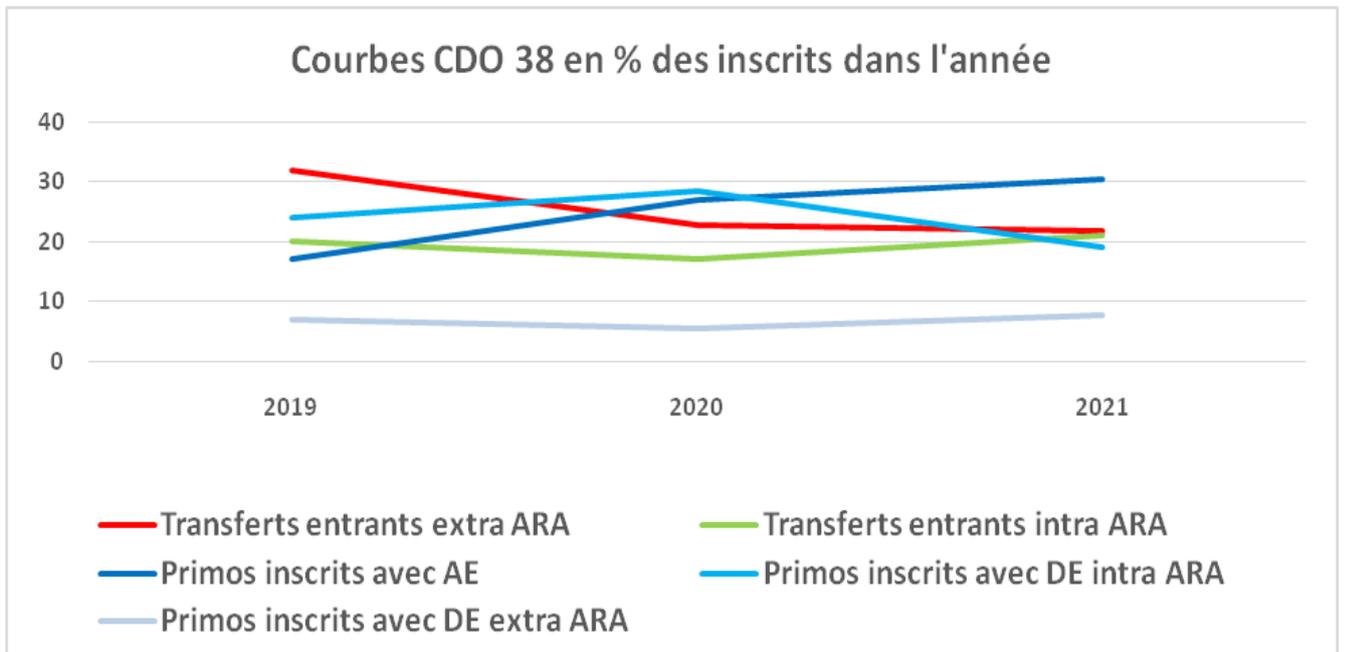
D. LE CANTAL



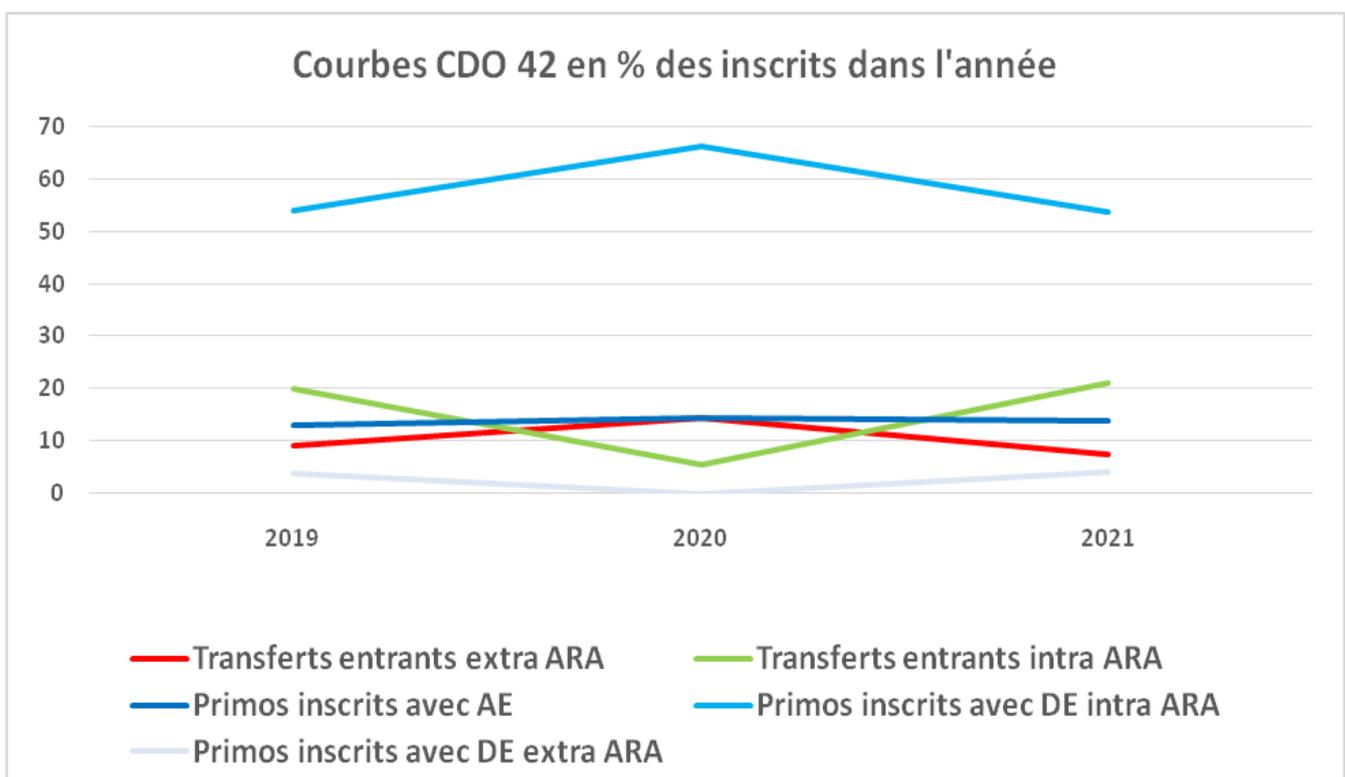
E. LA DROME



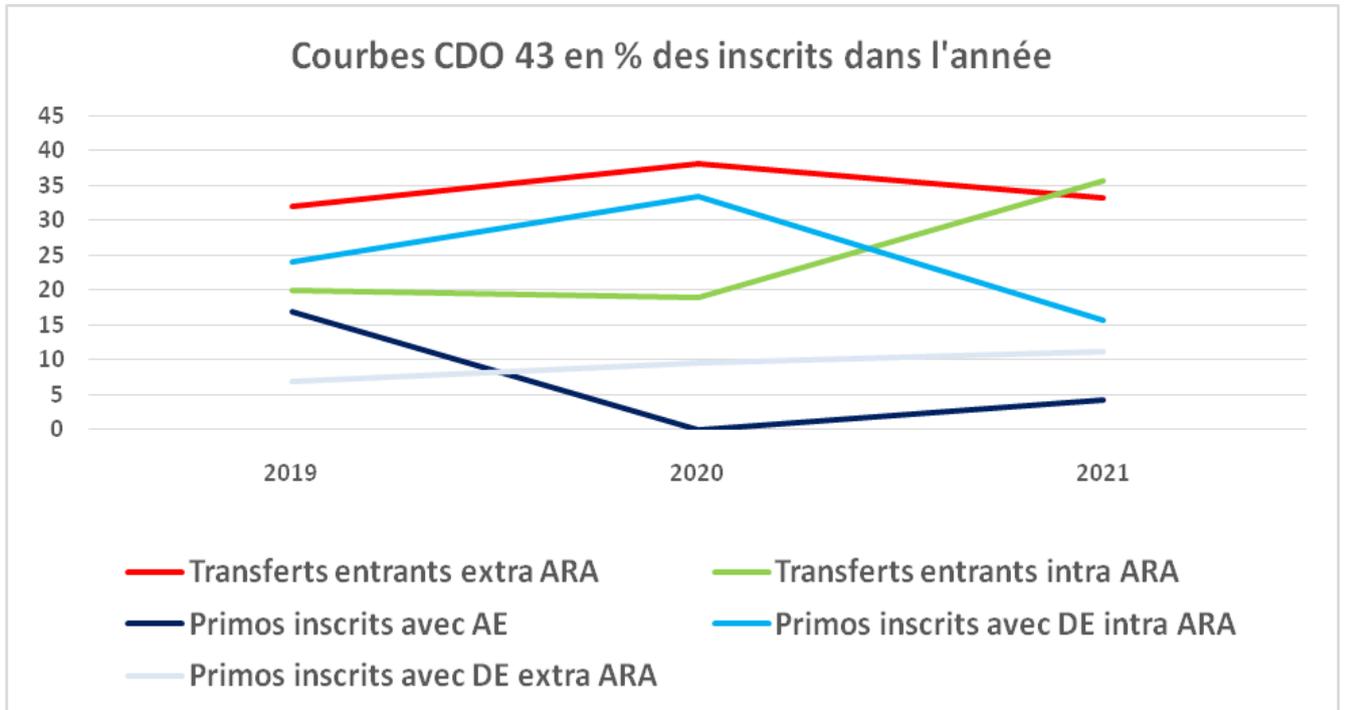
F. L'ISERE



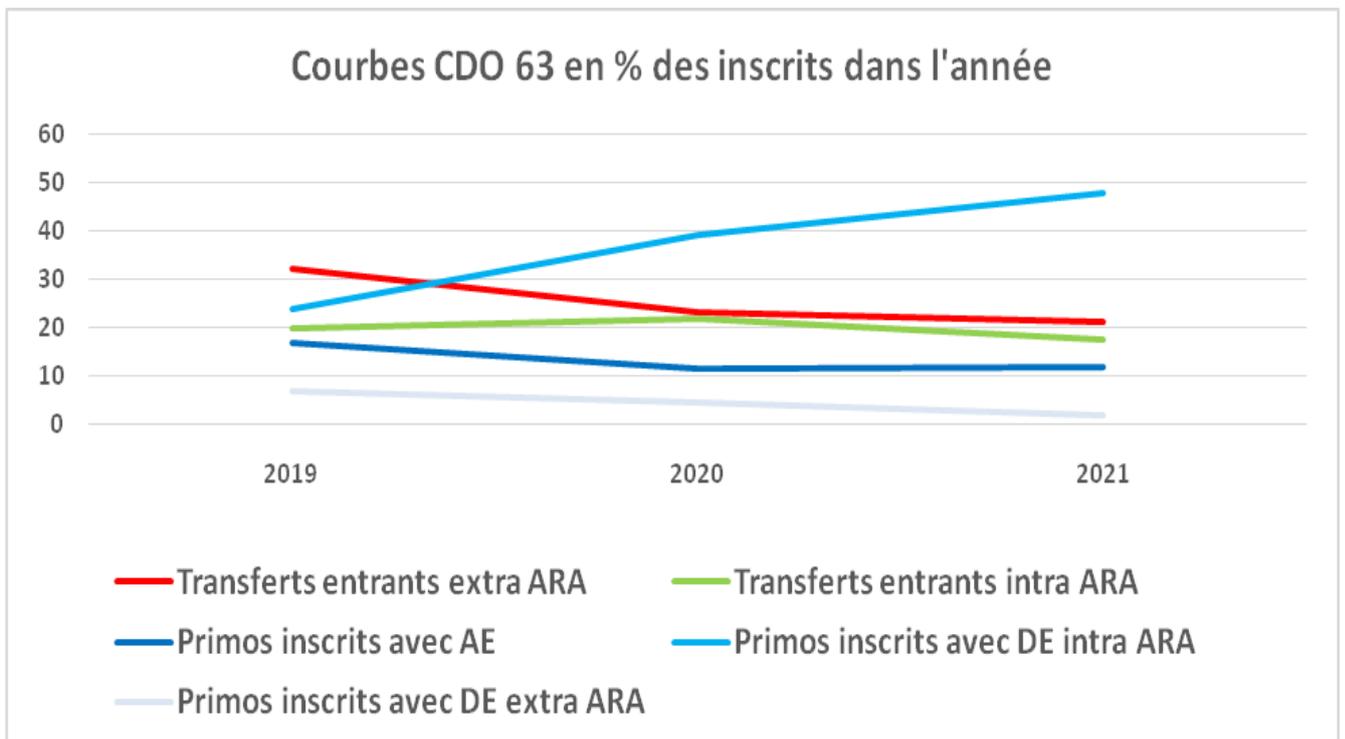
G. LA LOIRE



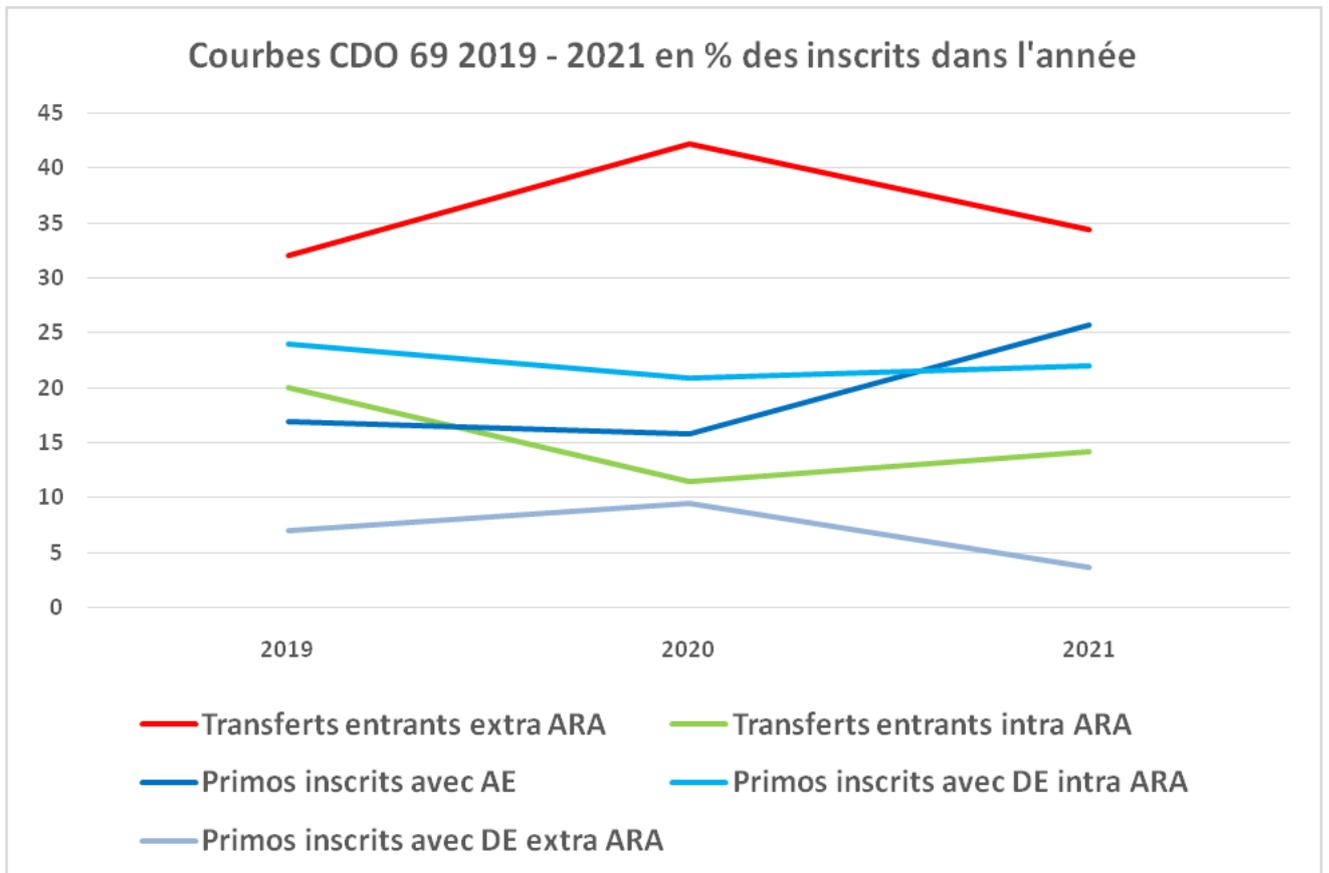
H. LA HAUTE LOIRE



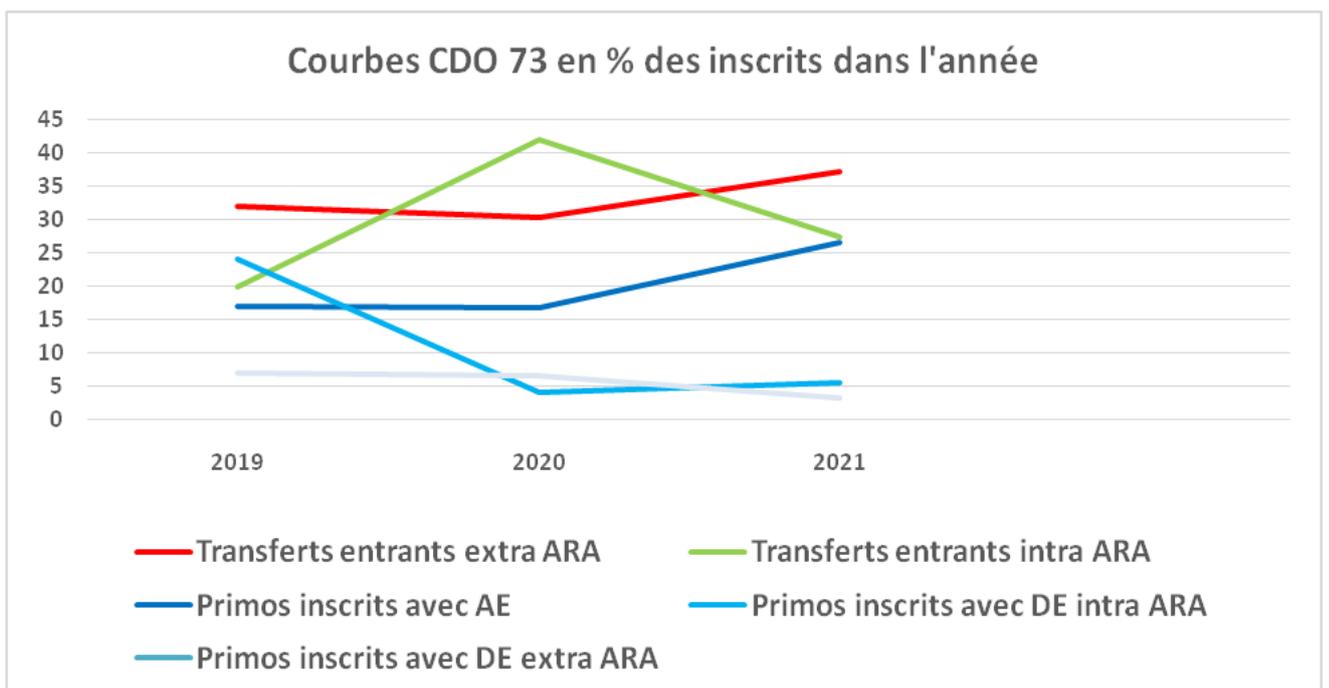
I. LE PUY DE DOME



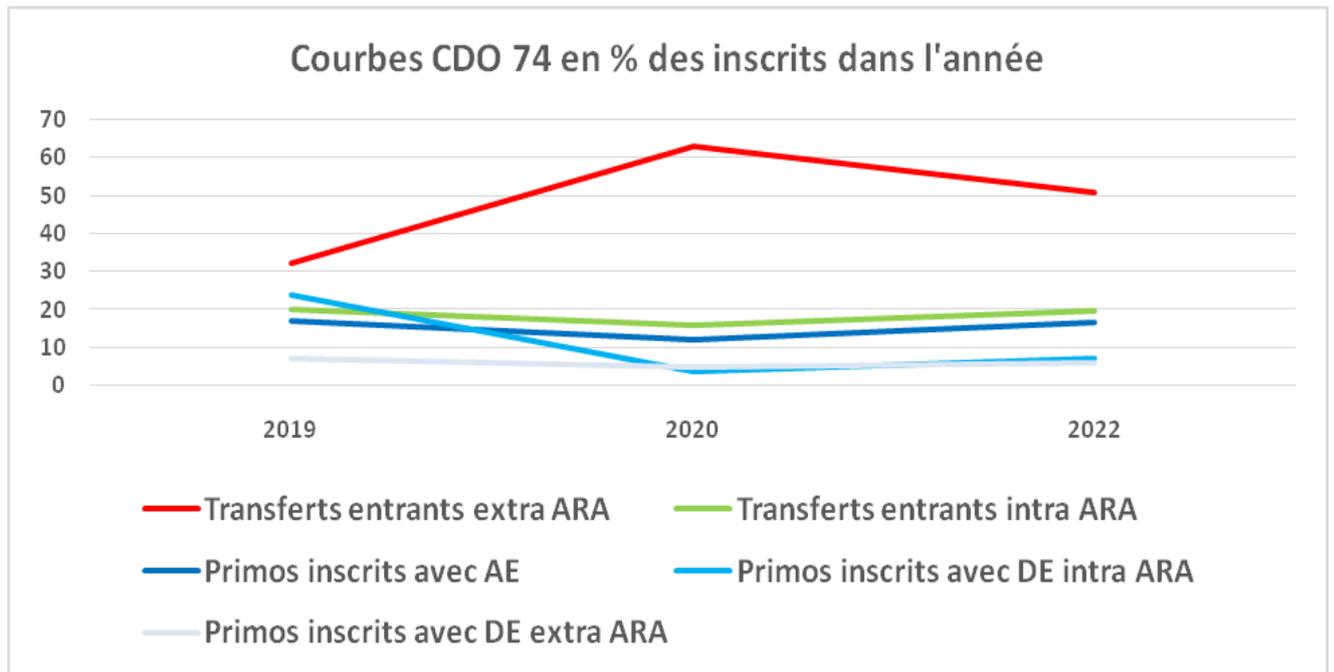
J. LE RHONE



K. LA SAVOIE



L. LA HAUTE SAVOIE



X. CONCLUSION

Notre étude semble mettre en évidence une démographie professionnelle régionale dynamique mais déséquilibrée entre départements ruraux, urbains et touristiques. Le Rhône maintient son attractivité de même que la Savoie. La Haute-Loire est sur une dynamique positive à confirmer au contraire des autres départements ruraux. L'Isère et la Haute-Savoie semble marquer le pas. On peut penser que le zonage a des conséquences différentes d'un département à un autre. La part des AE sera probablement supérieure à celle des DEMK en primo inscription dès 2022 ce qui devrait nous inciter à une réflexion non plus locale ni même nationale mais bien européenne afin de répondre aux besoins de santé dans les meilleures conditions possibles pour les usagers comme pour les professionnels de santé.

La pandémie a très probablement eu un impact en freinant la circulation des professionnels au niveau régional, national et international mais aussi sur les projets de cessation d'activité ou de départ à la retraite. Il sera intéressant d'observer ces différents paramètres plus à distance de la période de crise sanitaire que nous avons traversée. Du fait d'une liberté de mouvement retrouvée, des mesures de lutte contre la désertification médicale et donc paramédicale, une diversification des différents flux est prévisible dès 2022. Elle devrait nous permettre de préciser les tendances et de suivre l'attractivité professionnelle de la deuxième région de France ainsi que des douze départements qui la composent.

XI. ANNEXES

ANNEXE 1

Nombre d'inscrit société inclus					
Dpt	2018	2019	2020	2021	2022
1	584	592	607	602	615
3	420	416	414	427	448
7	367	391	403	432	439
15	155	152	156	160	165
26	678	677	724	753	777
38	2 158	2 211	2 266	2 332	2 384
42	943	946	982	1 007	1 045
43	241	234	249	266	288
63	923	932	984	1 012	1 083
69	2 962	3 048	3 140	3 243	3 390
73	882	933	958	1 007	1 053
74	1 409	1 485	1 544	1 587	1 627
Total	11 722	12 017	12 427	12 828	13 314

ANNEXE 2

Nombre d'habitants par DEP ARA		
Dpt	H 2019	H 2022
ARA	8 042 936	8 153 233
69	1 875 747	1 912 073
38	1 271 166	1 285 915
74	826 094	850 125
42	765 634	767 549
63	662 152	672 494
1	652 432	665 391
26	516 762	524 506
73	436 434	442 054
3	335 975	331 757
7	328 278	330 865
43	227 570	227 224
15	144 692	143 280

ANNEXE 3

Dpt	H/MK 2019	H/MK 2022
1	1102	1082
43	973	789
15	952	868
7	840	754
42	809	734
3	808	741
26	763	675
63	710	621
ARA	669	612
69	615	564
38	575	539
74	556	523
73	468	420

ANNEXE 4

Nombre d'inscrits Homme Femme région ARA					
Sexe	2018	2019	2020	2021	2022
Homme	5 508	5 617	5 766	5 873	6 041
Femme	6 081	6 253	6 494	6 758	7 030
% d'inscrits Homme/Femme					
% Homme	47,53	47,32	47,03	46,50	46,22
% Femme	52,47	52,68	52,97	53,50	53,78